

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT CINQUANTE-CINQUIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 16 février 1982, à 10 h 30 et à 16 heures

Président : M. Mohammad Jafar MAHALLATI (Iran)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. M.A. SALAH-BEY  
M. M. MATI

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER  
M. W.E. von dem HAGEN  
M. N. KLINGLER  
M. W. ROHR

Argentine : M. J.C. CARASALES  
M. V. BEAUGE  
Mlle N. NASCIMBENE

Australie : M. R.W. STEELE  
M. T.C. FINDLAY

Belgique : M. A. ONKELINX  
Mlle R. de CLERCQ  
M. J.M. NOIRFALISSE

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI  
U NGWE WIN  
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA  
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV  
M. I. SOTIROV  
M. P. POPTCHEV  
M. K. PRAMOV

Canada : M. D.S. McPHAIL  
M. G. SKINNER

Chine : M. TIAN JIN  
M. YU MENGJIA  
Mme WANG ZHIYUN  
M. LIN CHENG  
M. FENG ZHENYAO  
M. HU XIAODI

Cuba : M. L. SOLA VILA  
M. P. NUNEZ MOSQUERA

Egypte : M. I.A. HASSAN  
M. M.N. FAHMY  
Mlle W. BASSIM

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS M. B. BUSBY Mme S. BURKE Mlle K. CRITTENBERGER M. J. GUNDERSEN M. J. MISKEL
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. F. GAJDA M. C. GYORFFY
<u>Inde</u> :	M. A.P. VENKATESWARAN M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. CH. ANWAR-SANI M. E. SOEPRAPTO M. HAYOMATARAM M. B. SIMANJUNTAK
<u>Iran</u> :	M. M.J. MAHALLATI M. S. MOHAMMADI
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. B. CABRAS M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. T. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. T. ARAI
<u>Kenya</u> :	M. C.G. MAINA M. DON NANJIRA M. J. MURIU-KIBOI
<u>Maroc</u> :	M. S.M. RAHHALI M. M. HALFAOUI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pérou</u> :	M. F. VALDIVIESO M. J. BENAVIDES
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. G. RUSSIN M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS M. J. MOEPERT
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMMERHAYES Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	M. T. JAYAKODDY
<u>Suède</u> :	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. C.M. HYLTIENIUS M. H. BERGLUND M. G. EKHOLM M. J. LUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. J. STRUCKA M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. Y.K. NAZARKINE M. B.P. PROKOPIEV M. V.M. GANJA M. Y.V. KOSTENKO M. M.M. IPPOLITOV M. G.V. BERDENNIKOV M. S.B. BATSANOV
<u>Venezuela</u> :	M. R.R. NAVARRO M. O.A. AGUIJAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. M. MIHAJLOVIC
<u>Zaire</u> :	M. BAGVENI ADEITO NZENGEYA Mme C. ESAKI EKANGA KABEYA
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux,

Je déclare ouverte la cent cinquante-cinquième séance plénière du Comité du désarmement. Sur la liste des orateurs inscrits pour aujourd'hui je lis les noms des représentants de la République démocratique allemande, de la Pologne, du Venezuela, de l'Algérie, de la Birmanie, de l'Argentine et de la Suède.

Nous ne pourrions peut-être pas entendre toutes ces déclarations ce matin et nous reprendrons donc la séance plénière cet après-midi pour achever la liste des orateurs. Immédiatement après nous aurons une réunion officieuse pour poursuivre l'examen des questions d'organisation qui exigent des décisions de la part du Comité.

Je donne maintenant la parole au premier orateur sur ma liste, le représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Herder.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :

Monsieur le Président, avant de commencer ma déclaration, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour ce mois-ci. Je peux vous assurer que ma délégation vous apportera un soutien et une coopération sans réserve dans l'accomplissement de votre tâche délicate. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Anwar Sani, d'Indonésie, qui a si bien dirigé nos travaux en août dernier et qui a contribué activement à préparer la présente session. J'aimerais en outre souhaiter sincèrement la bienvenue aux nombreux et nouveaux collègues qui sont venus nous rejoindre récemment. Je peux leur donner l'assurance que ma délégation entend avoir avec eux les mêmes excellentes relations que celles qu'elle a eues avec leurs prédécesseurs. Je voudrais également m'associer aux nombreuses autres délégations qui ont déjà présenté leurs condoléances à la délégation italienne après le décès de notre distingué collègue, l'Ambassadeur Montezemolo.

Cette année, la session du Comité du désarmement présente une importance particulière. Le Comité est invité à s'acquitter de sa tâche à un moment où la course aux armements atteint d'énormes proportions. Quelques semaines à peine nous séparent de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à laquelle le Comité du désarmement devra rendre compte du résultat de ses activités.

Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je voudrais parler surtout des deux problèmes ci-après :

- la situation internationale générale et ses répercussions sur le Comité du désarmement;
- l'interdiction complète des essais et le désarmement nucléaire.

Le Comité du désarmement tient sa session de 1982 dans une situation internationale très compliquée. Jamais, depuis la deuxième guerre mondiale, la paix n'a été aussi menacée qu'aujourd'hui.

Deux conceptions principales de la situation mondiale se dégagent de plus en plus. Les premières séances du Comité au cours de cette session de printemps en ont apporté la preuve.

Une approche que la République démocratique allemande appuie vigoureusement, vise le maintien de la paix, une coopération mutuellement avantageuse entre les Etats, la

(M. Herder, République démocratique allemande)

cessation et l'inversion de la course aux armements et la prévention d'un holocauste nucléaire. Notre pays est pour la poursuite de la politique de détente par des mesures concrètes orientées vers ces objectifs. Tous les problèmes internationaux devraient être résolus au moyen d'un dialogue constructif. L'une des expressions récentes de cette approche se trouve dans la dernière proposition de l'Union soviétique pour une réduction par étapes des armements nucléaires de portée moyenne en Europe. L'application de cette proposition entraînerait une réduction des deux tiers du nombre d'armes de ce type par les deux parties jusqu'en 1990. Nous sommes convaincus qu'en présence d'une volonté politique des parties de négocier un tel accord sur la base du principe de l'égalité et d'une sécurité égale, les négociations de Genève sur la réduction des armements nucléaires en Europe peuvent et doivent être menées à bonne fin.

Il y a à peine quelques jours, M. Erich Honecker, Chef de l'Etat de la République démocratique allemande, a appuyé vigoureusement cette proposition. Il a déclaré que, malgré la campagne de calomnies menée par les partisans du surarmement, l'Union soviétique, en plein accord avec ses alliés, poursuit une politique visant à résoudre le problème le plus important de notre temps, le maintien de la paix.

Cette approche devrait également guider le travail de notre comité dans l'accomplissement de ses tâches. Ma délégation s'y emploie vigoureusement.

En même temps, nous ne pouvons pas fermer les yeux devant la renaissance d'une autre approche, entièrement différente, des affaires internationales. Au seuil des années 1980, certains milieux bien connus ont intensifié leurs efforts pour remplacer la détente par la confrontation, la limitation des armements et le désarmement par le surarmement ou, comme ils disent, par un armement complémentaire. En vérité, la pierre angulaire de cette politique est la tentative d'obtenir une supériorité militaire au moyen de programmes gigantesques d'armement. On ne peut s'empêcher de penser que ces forces luttent pour la création d'une véritable situation de prébelligérance, tant dans le domaine matériel que dans celui de la propagande. Partout où il y a des conférences ou des négociations internationales, que ce soit à Genève, à Madrid, à Vienne ou ailleurs, les ennemis de la détente ont considérablement multiplié leurs activités. Une partie intégrante de cette politique est la campagne qui a été lancée récemment de l'autre côté de l'océan Atlantique contre l'Union soviétique et d'autres Etats socialistes, et qui a aussi été introduite dans ce Comité il y a quelques jours. Les déclarations arrogantes des représentants des Etats-Unis et d'autres Etats occidentaux visant à imposer à un Etat souverain la façon de construire son ordre social constituent une grave ingérence dans les affaires intérieures de la Pologne, un Etat ami voisin de la République démocratique allemande. En outre, cette campagne est clairement une tentative de faire croire au Comité que les problèmes intérieurs de la Pologne ont provoqué une crise internationale.

Sous plus d'un aspect, ces tentatives représentent une violation de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final sur la sécurité et la coopération en Europe. Outre les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures, elles ont violé des règles de conduite internationale aussi fondamentales que les principes de souveraineté, l'accomplissement de bonne foi des obligations de droit international et la coopération entre les Etats. Il ne devrait y avoir aucun doute : il est peu probable qu'une telle approche puisse promouvoir la fiabilité, la prévisibilité et la stabilité dans les relations internationales. Il est plaisant que ces tentatives soient le fait d'un Etat qui non seulement appuie le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud et la politique d'annexion d'Israël, mais aussi n'exclut pas, comme un membre de son gouvernement l'a annoncé, la possibilité d'utiliser la force militaire dans la

(M. Herder, République démocratique allemande)

région des Antilles et qui considère que l'Amérique centrale est "au centre de ses préoccupations stratégiques". Malheureusement, il ne s'agit pas là de simples déclarations.

L'année dernière, la majorité des membres du Comité du désarmement ont eu pleinement raison de rejeter, sur la base du Document final de la première session extraordinaire consacré au désarmement, les tentatives de certains Etats pour rendre l'activité du Comité du désarmement dépendante de la situation internationale qui, de l'avis de ces Etats, "n'était pas mûre" pour un désarmement. Cette année encore, ceux qui sont responsables de la récente aggravation de la situation internationale nous disent qu'il devrait y avoir un lien entre le désarmement et ce qu'ils appellent la "modération" de certains Etats dans les affaires internationales. Au moins deux facteurs essentiels paraissent être à la base de ce dangereux concept de "couplage".

Premièrement, il sous-entend que seuls les Etats socialistes, les Etats non alignés et d'autres Etats s'intéressent au désarmement et que les Etats-Unis les obligeraient en participant aux négociations sur le désarmement. Mais le maintien de la paix, la réalisation d'un désarmement ne sont-ils pas les objectifs communs de tous les Etats et de tous les peuples ? Deuxièmement, alors que les autres Etats devraient conduire leur politique étrangère d'une manière agréable aux Etats-Unis, ces derniers revendiquent des droits illimités, et une stabilité mondiale à leur goût, comme la "Pax Americana" des années de la guerre froide.

On ne peut manquer à ce sujet d'être d'accord avec M. W. Averell Harriman, l'homme politique américain bien connu qui, dans un article publié en novembre 1981, dans l'"International Herald Tribune", a écrit : "Au lieu d'un 'contrôle réel des armements', qui a été promis il y a un an, nous n'avons que la promesse d'entretiens sans fin sur les armements nucléaires en Europe et l'absence totale d'entretiens sur les armements stratégiques jusqu'à l'année prochaine". Après les événements récents survenus ici à Genève, nous devons nous demander si nous verrons même cette année le début des négociations en question.

Il est parfaitement évident que ce "couplage", non seulement gêne les négociations sur le désarmement, mais aussi est clairement en contradiction avec le Document final, dans le premier paragraphe duquel on trouve le texte suivant :

"L'arrêt de la course aux armements et le désarmement véritable sont des tâches qui revêtent la plus haute importance et la plus grande urgence. Ce défi historique doit être relevé aussi bien pour protéger les intérêts économiques et politiques de toutes les nations et de tous les peuples du monde que pour leur assurer une sécurité véritable et un avenir pacifique."

Il y a tout juste une semaine, nous avons entendu un sermon sur la Charte des Nations Unies, le comportement international et "une évaluation réaliste du rôle de la limitation des armements".

On nous a beaucoup parlé d'une "nouvelle approche de la limitation des armements", de "réductions significatives" des armements nucléaires, etc. Mais il n'y a eu aucun engagement clair à l'égard des points prioritaires de l'ordre du jour du désarmement international tels que la poursuite du processus SALT avec le maintien de tous les résultats positifs déjà obtenus. Il n'a pas été question d'une interdiction complète des essais, ni d'une interdiction complète des armes chimiques.

(H. Herder, République démocratique allemande)

Il y a eu en outre des tentatives pour minimiser l'importance de ces questions vitales. Mais cette approche correspond-elle à la lettre et à l'esprit du Document final ? Est-ce la bonne façon de contribuer à l'élaboration d'un programme global de désarmement et de préparer la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement ? Comment se présente le "système de paix" qui devrait être construit par une telle approche ?

En fait, outre la rhétorique, rien n'a été dit au sujet du rôle du Comité du désarmement en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement. Aucune proposition concrète n'a été soumise ni même mentionnée.

Il y a eu en outre une tentative de transformer le Comité du désarmement en une espèce de tribunal pour condamner la société socialiste. Nous n'avons pas l'intention d'entamer ici de longues discussions sur les avantages et les inconvénients des sociétés socialistes et capitalistes. Mais nous voudrions assurer à ceux qui étaient si prompts à soulever ici ce sujet : la population de mon pays est très fière des réalisations de plus de trente ans de développement socialiste. Il est de fait que pendant ce temps historiquement court, la République démocratique allemande, petit pays socialiste, avec une population de seulement 17 millions d'habitants, est devenue l'une des dix premières puissances mondiales, avec une industrie très développée, une agriculture moderne et un taux de croissance élevé du revenu.

Ce n'est pas dans le socialisme que des programmes sociaux sont constamment réduits pour accroître les budgets militaires. Ce n'est pas dans le socialisme que des millions de travailleurs sont sans travail pendant qu'une mince couche de la population réalise des profits énormes. En outre, grâce à la politique des pays socialistes, l'Europe vit actuellement la période de paix la plus longue de son histoire. Les Etats parties au Pacte de Varsovie ont recherché depuis bien des années et ont enfin obtenu la convocation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Cette politique a été réaffirmée à la fin de l'année dernière à la réunion de Bucarest des Ministres des affaires étrangères des pays du Pacte de Varsovie. Les Etats représentés à cette réunion ont déclaré que, pour eux,

"... il n'y a pas eu, il n'y a pas et il n'y aura pas de doctrine stratégique autre qu'une doctrine défensive. Ils n'ont pas l'intention d'élaborer une capacité nucléaire de première frappe. Telle n'était pas leur intention dans le passé et ce ne le sera pas dans l'avenir. Ils ne recherchent pas la supériorité militaire et ne le feront jamais. Ils sont pour la réalisation d'une parité militaire à un niveau inférieur par l'application de mesures de désarmement, et pour la réduction et l'élimination de la confrontation militaire en Europe.

Les Etats représentés à la réunion sont convaincus que personne n'a rien à gagner dans la course aux armements. Si quelqu'un décidait de déclencher une guerre nucléaire dans l'espoir de la gagner, il provoquerait une catastrophe nucléaire pour l'humanité et y serait inévitablement lui-même détruit. Une guerre nucléaire ne peut pas être limitée."

En ce qui concerne la population de la République démocratique allemande, dont a parlé il y a tout juste une semaine le distingué représentant des Etats-Unis, permettez-moi de l'assurer qu'elle ne se sent pas du tout menacée par le pays qui nous a libérés du joug fasciste et qui a perdu 20 millions des siens dans la seconde guerre mondiale. La menace réelle pour la survie même de mon peuple émane de l'Occident.



(H. Herder, République démocratique allemande)

Dès maintenant, des milliers d'armes nucléaires sont déployées dans notre voisinage occidental. D'après les plans de l'OTAN, d'autres missiles nucléaires devraient être ajoutés en 1983 et après.

Nous sommes néanmoins convaincus qu'une politique qui menace la paix et la coopération internationale n'a aucune perspective. Le large mouvement de paix qui se développe actuellement en Europe et dans d'autres régions du monde montre que les populations reconnaissent de plus en plus le danger lié à la mise au point et à l'implantation sur leur sol de systèmes nouveaux, toujours plus perfectionnés, de destruction massive. Nous autres ici, au Comité du désarmement, nous ne devrions pas négliger ce mouvement.

A ce sujet, permettez-moi de citer M. Erich Honecker, le Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, qui a déclaré au début de cette année :

"La raison et la bonne volonté doivent prévaloir pour sauver l'humanité d'une catastrophe nucléaire. La réponse aux questions de guerre et de paix est trop importante pour être laissée aux forces qui luttent pour la supériorité militaire et qui voient le mot 'désarmement' de son sens."

Permettez-moi maintenant de passer aux deux points prioritaires de notre ordre du jour, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, et l'interdiction complète des essais.

Le désarmement nucléaire reste l'un des points prioritaires de l'ordre du jour du Comité du désarmement. Devant le danger croissant d'une guerre nucléaire, il est plus urgent que jamais de prendre dans ce domaine des mesures efficaces, si nous voulons éviter le risque d'être jetés dans une catastrophe nucléaire. Permettez-moi de rappeler à ce sujet l'opinion unanime des participants au premier Congrès international des médecins pour le désarmement nucléaire, selon laquelle les intérêts des générations présentes et de toutes les générations futures exigent la prévention d'une guerre nucléaire.

La Déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire dont le texte a été soumis par l'Union soviétique à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies tient compte de cette nécessité urgente de notre temps. Elle est l'expression d'une politique constante et systématique dirigée vers la protection de la paix. Il est dit, dans cette résolution que ceux qui emploient les premiers des armes nucléaires commettent le crime le plus grave contre l'humanité; elle condamne en outre toute doctrine qui admet la possibilité que l'on prenne l'initiative d'employer des armes nucléaires et de provoquer ainsi le risque d'une guerre nucléaire.

Si toutes les puissances dotées d'armes nucléaires acceptaient l'idée de cette déclaration, cela constituerait une mesure efficace pour éviter le danger d'une telle guerre.

Permettez-moi de rappeler ce qu'a dit M. L.I. Brejnev, Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS : "S'il n'y a pas de première frappe nucléaire, il n'y aura naturellement ni deuxième ni troisième frappe".

Il n'est que trop logique de penser qu'une approbation unanime de cette déclaration donnerait une impulsion puissante aux efforts déployés pour le désarmement nucléaire.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Malheureusement, cela ne paraît pas être le cas. Nous ne pouvons cacher notre préoccupation profonde devant les déclarations qui essaient d'habituer l'humanité à l'idée d'une utilisation possible des armes nucléaires. A titre d'exemple, j'aimerais mentionner la déclaration faite en janvier de cette année par M. E. Rostow, le Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis. Dans sa déclaration il a dit que :

"pour nous, la dissuasion veut dire deux choses : elle veut dire empêcher une guerre nucléaire, et elle veut dire aussi, en ce qui concerne nos intérêts nationaux supérieurs, garder la possibilité d'utiliser si nécessaire des armes nucléaires si ces intérêts supérieurs sont menacés par une attaque classique. C'est là un fait" - a souligné M. Rostow - "que bien des gens oublient parfois, tant aux Etats-Unis qu'en Europe et au Japon, mais c'est un fait".

Cependant, c'est aussi un fait que l'humanité n'a pas besoin de nouvelles doctrines en matière de dissuasion, de guerre nucléaire "gagnable" ou de quoi que ce soit d'autre. Dans ce domaine, le Comité du désarmement doit jouer un rôle plus actif et plus efficace. Il doit faire face à ses responsabilités et entreprendre sans retard des négociations sur le désarmement nucléaire en plein accord avec le paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire consacré au désarmement.

Comme précédemment, ma délégation souhaite voir utiliser toutes les possibilités du Comité du désarmement pour engager des négociations sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et sur leur destruction. Notre approche de ce problème se fonde sur le document CD/4.

De telles négociations pourraient être préparées par un organe approprié du Comité du désarmement, un groupe de travail spécial ou tout autre organe subsidiaire.

La création de cet organe pourrait être envisagée au cours des consultations proposées dans le document CD/193. Ces consultations devraient être reprises sans retard. Elles devraient faciliter la réalisation d'un consensus concernant un groupe de travail spécial sur le point 2.

La résolution 36/92 E a donné au Comité un mandat concret à cette fin.

Au début de son travail, en se fondant sur le paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire consacré au désarmement, le groupe pourrait considérer tous les aspects liés aux phases du désarmement nucléaire et leur contenu provisoire. Le groupe pourrait ainsi concentrer son travail sur la première phase.

Dans le cadre de la discussion sur la teneur des mesures à prendre pendant la première phase, il faudrait étudier la question de l'arrêt de la mise au point et du déploiement de nouveaux types et systèmes d'armes nucléaires.

L'objectif de la première phase devrait donc être d'arrêter la course aux armements nucléaires dans sa dimension qualitative, et de créer ainsi des conditions favorables à des mesures de désarmement nucléaire dans les phases suivantes.

En général, l'élaboration des phases du désarmement nucléaire devrait être fondée sur les grands principes suivants :

(M. Herder, République démocratique allemande)

- Tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient participer aux négociations sur le désarmement nucléaire et aux accords correspondants.
- Le degré de participation de chaque Etat doté d'armes nucléaires aux mesures de chaque phase doit être déterminé eu égard à l'importance quantitative et qualitative des arsenaux existants des Etats dotés d'armes nucléaires et d'autres Etats concernés.
- Chaque mesure individuelle devrait être partie intégrante d'un programme d'ensemble de désarmement nucléaire qui garantirait l'approche générale nécessaire pour résoudre les problèmes liés à l'élimination des armes nucléaires.
- Les mesures de chaque phase pourraient être appliquées graduellement dans un ordre prédéterminé ou parallèlement selon un calendrier.
- Ces mesures de désarmement devraient être renforcées par des garanties politiques et juridiques appropriées.

Ces principes répondent pleinement aux intérêts de sécurité de tous les Etats. Ils ne contiennent aucune condition préalable, mais visent à maintenir une sécurité non diminuée de toutes les parties concernées pendant tout le processus de désarmement nucléaire.

Partant de ces considérations, la délégation de la République démocratique allemande propose le mandat suivant pour un groupe de travail spécial sur le point 2 :

"Le Comité du désarmement décide de créer, pour la durée de sa session de 1982, un groupe de travail spécial chargé d'élaborer, sur la base du paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, les phases du désarmement nucléaire, en vue de préparer des négociations multilatérales appropriées sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Le groupe de travail spécial fera rapport au Comité du désarmement sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la première partie ainsi que de la deuxième partie de sa session de 1982".

La mise au point de l'arme nucléaire à neutrons souligne le besoin d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Nous sommes aujourd'hui plus convaincus que jamais que ce point mérite toujours la priorité la plus élevée dans nos travaux. L'urgence d'une telle mesure a été soulignée année après année à l'Assemblée générale des Nations Unies, dans ce comité et à d'autres tribunes. Malheureusement, au moins l'un des participants aux anciennes négociations tripartites a déclaré maintenant, en contravention du Document final et de l'ordre du jour du Comité du désarmement, qu'une interdiction complète des essais n'est plus à l'ordre du jour. Pourquoi ? Qu'est-ce qui a changé ces dernières années ? Il est permis de penser qu'aujourd'hui plus que ces dernières années, le pays en question souhaite procéder à des essais nucléaires pour porter ses forces au niveau nécessaire pour maintenir une "dissuasion crédible", comme l'on nous dit. Il y a manifestement des intérêts qui s'opposent de cette façon aux effets ci-après, indiqués en 1978 devant la Sous-Commission de la recherche-développement de la Commission des forces armées du Sénat des Etats-Unis :

"En général, il est très probable qu'une interdiction complète des essais empêchera la mise au point de toute nouvelle ogive et le stockage de toute ogive d'un type non testé. Par conséquent, pendant qu'une interdiction complète des essais sera en vigueur, il est probable qu'une modernisation future des forces stratégiques sera influencée, et limitée, par la conception des ogives ayant été déjà expérimentées et pouvant être adoptées pour répondre aux besoins ...

(M. Herder, République démocratique allemande)

Une détérioration progressive, plutôt qu'une désintégration de l'ensemble des forces nucléaires, est la conséquence la plus probable d'une interdiction complète des essais de durée illimitée. D'après l'expérience acquise pendant le moratoire sur les essais avant 1964, il sera difficile de garder longtemps nos meilleurs scientifiques et techniciens nucléaires, de maintenir un niveau élevé de compétence parmi ceux qui restent et d'attirer et de former de nouveaux spécialistes".

Je pense qu'il n'y a rien à ajouter à cela.

Devant la grande attention que l'on accorde à une interdiction complète des essais, nous invitons instamment les participants aux négociations trilatérales à les reprendre immédiatement et à les mener rapidement à bonne fin. Le moment est maintenant venu pour le Comité du désarmement d'engager sans retard des négociations sur tous les aspects d'un traité d'interdiction complète des essais. Il serait donc tout à fait indiqué de créer un groupe de travail spécial pour négocier le texte d'un tel traité. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires auraient la possibilité d'expliquer leur position et de participer à la solution de ce problème vital qui se pose dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le groupe de travail spécial à créer devrait tenir compte de toutes les propositions faites et de toutes les initiatives prises ces dernières années au sujet d'une interdiction complète des essais, ainsi que des rapports adressés au Comité du désarmement par les trois parties aux négociations.

Afin de hâter la création d'un groupe de travail spécial sur le point 1, nous proposons le mandat ci-après :

"Le Comité du désarmement décide de créer, pour la durée de sa session de 1982, un groupe de travail spécial du Comité chargé de négocier un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires, compte tenu de toutes les propositions existantes et des initiatives futures. Le groupe de travail spécial fera rapport au Comité du désarmement sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la première partie ainsi que de la deuxième partie de sa session de 1982".

Outre le désarmement nucléaire et le traité d'interdiction complète des essais, le Comité du désarmement devrait s'occuper de l'interdiction des armes nucléaires à neutrons. A ce sujet, le Comité doit appliquer les résolutions 36/92 K de la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, où cette dernière prie, expressément, le Comité du désarmement d'entreprendre sans retard, dans un cadre organisationnel approprié, des négociations en vue de conclure une convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons. Je n'ai pas l'intention de développer ce point. Je voudrais seulement ajouter la voix de ma délégation à toutes celles qui ont proposé de prendre des mesures immédiates afin de négocier le texte d'un accord en la matière.

Une attention suffisante devrait aussi être portée au problème de la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement. Pour conclure, je voudrais vous prier, Monsieur le Président, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer un examen approfondi des points 1 et 2 de notre ordre du jour.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Sujka.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord présenter à la délégation italienne les sincères condoléances de ma délégation après la disparition prématurée de notre distingué collègue de l'Italie, l'Ambassadeur Cordero di Montezemolo.

Ma délégation s'associe à tous les orateurs qui ont pris la parole avant moi pour vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à la présidence du Comité du désarmement. Avec nos meilleurs vœux et nos félicitations, Monsieur le Président, je vous offre l'entière coopération et l'appui de ma délégation dans votre difficile tâche.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour remercier, au nom de ma délégation, l'Ambassadeur Sani, d'Indonésie, et lui rendre hommage pour la contribution qu'il a apportée à la bonne conclusion des travaux de la session de 1981 et pour les efforts qu'il a déployés en préparant la session de cette année.

Au nom de ma délégation, je souhaite la bienvenue dans cette salle à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs de l'Australie, de la Birmanie, de la Bulgarie, des Etats-Unis d'Amérique et de la République fédérale d'Allemagne, ainsi qu'aux nouveaux représentants de l'Italie et de la Tchécoslovaquie qui participent pour la première fois à cette session du Comité du désarmement.

Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de dire adieu à l'Ambassadeur Fein, des Pays-Bas, avec qui j'ai eu d'excellents rapports personnels, malgré nos divergences politiques. Je lui souhaite un plein succès dans ses nouvelles fonctions et je prie la délégation néerlandaise de bien vouloir lui transmettre mes vœux.

Monsieur le Président, nous espérons que les négociations que nous allons poursuivre au Comité au cours des deux prochains mois ou à peu près apporteront une contribution importante aux résultats de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En se rendant à Genève, ma délégation avait pour instruction de n'épargner aucun effort, d'être constructive et de faire preuve de souplesse toutes les fois qu'il était possible, afin de contribuer ici à la noble cause du désarmement et de la paix. En conséquence, je voudrais tout d'abord parler des points de notre ordre du jour qui constituent ou devraient constituer, de l'avis de ma délégation, l'objet essentiel de nos débats au Comité.

Selon ma délégation, les négociations constructives qui se dérouleront dans cette enceinte au cours des deux prochains mois devraient aboutir aux résultats suivants : élaboration d'un projet de programme global de désarmement, obtention de résultats précis, du moins dans l'élaboration d'un projet de convention sur l'interdiction des armes radiologiques, à tout le moins commencement des travaux concernant le texte de la convention sur l'interdiction des armes chimiques et négociations au sein des groupes de travail spéciaux sur des points capitaux de l'ordre du jour, tels que la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, et le traité d'interdiction complète des essais. Permettez-moi, Monsieur le Président, d'explicitier certaines de ces questions prioritaires.

Le Document final de la première session extraordinaire, ainsi que d'innombrables résolutions et diverses initiatives concernant le désarmement, ont en vue des négociations portant spécifiquement sur la cessation de la course aux armements nucléaires. La Pologne est à l'origine de certaines de ces initiatives et en a appuyé bien d'autres. Nous sommes résolus à agir conformément à la lettre et à l'esprit de ces initiatives.

(M. Sujka, Pologne)

Nous appuyons pleinement les recommandations contenues dans les résolutions 36/92 E et 36/92 F adoptées à la dernière session de l'Assemblée générale. Plus précisément, ma délégation appuie sans réserve la demande que l'Assemblée générale a faite au Comité du désarmement de créer à la présente session un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. De concert avec les délégations des autres pays socialistes, ma délégation a participé activement à tous les débats du Comité, ainsi qu'à l'élaboration des documents correspondant à ce point de l'ordre du jour, à commencer par le document CD/4, établi tout au début de l'existence du Comité du désarmement sous sa forme actuelle. Nous continuerons de le faire, profondément convaincus que la création de ce groupe de travail constitue une nouvelle étape nécessaire pour remplir le mandat du Comité au sujet de ce point de l'ordre du jour.

Je voudrais aussi approuver le projet de mandat que le distingué représentant de la République démocratique allemande vient d'élaborer pour ce groupe de travail.

Il en est de même pour la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Le Comité ne devrait pas différer plus longtemps la création d'un groupe de travail spécial sur cette question, conformément aux recommandations de l'Assemblée générale qui ont été adoptées ces dernières années, ou qui ont été formulées plus récemment dans les résolutions 36/84 et 36/92 F. Il importe de garder présent à l'esprit ce que rappelle la résolution 36/84 : "... depuis 1972, ... tous les aspects techniques et scientifiques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire ...". Il est regrettable que, comme le soulignent les rapports de la dernière session du Comité et la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale, seule l'attitude négative de deux Etats dotés d'armes nucléaires ont empêché le Comité du désarmement de répondre au vœu général en créant un groupe de travail spécial sur cette question. Ce groupe de travail, qui devrait être créé sans plus tarder, devrait examiner tous les aspects du problème des essais d'armes nucléaires et viser à élaborer au plus tôt le texte du traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

S'agissant du problème complexe de la cessation de la course aux armements nucléaires, je dois évoquer la question des armes nucléaires à neutrons. Dans sa résolution 36/92 K, l'Assemblée générale a prié le Comité "... d'entreprendre sans retard, dans un cadre organisationnel approprié, des négociations en vue de conclure une convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons". Ma délégation estime, Monsieur le Président, que le meilleur cadre organisationnel pour élaborer une telle convention serait un groupe de travail spécial. Nous disposons à cet effet d'une assez bonne base de départ avec le projet de convention proposé par le groupe des pays socialistes à la Conférence du Comité du désarmement et avec les nombreux échanges de vues auxquels on a procédé sur cette question et qui pourraient être poursuivis et approfondis au sein du groupe de travail.

En ce qui concerne les points de l'ordre du jour sur lesquels nous avons concentré nos efforts dans des groupes de travail l'année dernière, je voudrais présenter les vues de ma délégation sur les armes chimiques et sur le programme global de désarmement.

Au sujet des armes chimiques, nous prenons note avec une profonde préoccupation des informations faisant état d'une dangereuse tendance à la course aux armements chimiques. Le Gouvernement des Etats-Unis procède à des préparatifs en vue de fabriquer une nouvelle génération d'armes chimiques et plus particulièrement des armes binaires.

(M. Sujka, Pologne)

Comme les membres du Comité ne l'ignorent pas, nous n'avons pas pu engager précédemment de négociations concrètes sur un projet de texte de convention sur les armes chimiques. Cet échec est dû principalement à la position d'au moins une délégation, qui préconisait un mandat assez limité pour le Groupe de travail des armes chimiques. Nous sommes satisfaits d'apprendre maintenant que les États-Unis seraient prêts à appuyer les efforts visant à interdire les armes chimiques. Ma délégation se félicite de cette déclaration. Elle signifie, selon nous, que la délégation américaine accepte l'élargissement du mandat du Groupe de travail des armes chimiques. Compte tenu de cette considération, ma délégation estime qu'une proposition visant à élargir le mandat de ce groupe recueillera un consensus. S'il dispose d'un mandat élargi, qui nous obligera à entreprendre l'élaboration d'un projet de convention, le Groupe de travail devrait évidemment appuyer ses travaux sur les solides fondations qu'il a posées au cours des deux dernières sessions du Comité du désarmement sous la direction éminente des Ambassadeurs du Japon et de la Suède. Comment aller plus loin ? Nous sommes tous conscients que l'étape actuelle des négociations permet de dégager les convergences et les divergences existant sur les nombreuses questions dont nous sommes saisis. Dès lors, le Groupe devrait commencer cette année à élaborer des dispositions concernant spécifiquement les questions sur lesquelles on est parvenu à une convergence de vues ou à l'unanimité, et s'efforcer de rapprocher les positions pour les questions sur lesquelles il existe encore des divergences de vues. Le Groupe pourrait peut-être alterner ses travaux en s'attachant à tour de rôle à élaborer des dispositions spécifiques et à réduire les divergences.

Permettez aussi, Monsieur le Président, à ma délégation, en tant que coauteur de la résolution 36/96 B, de rappeler le paragraphe 5 de cette résolution, où l'Assemblée générale "demande à tous les États de s'abstenir de toute action qui pourrait entraver les négociations sur l'interdiction des armes chimiques, et en particulier de s'abstenir de fabriquer et de déployer de nouveaux types d'armes chimiques, y compris des armes binaires, ou de chercher à implanter des armes chimiques sur le territoire d'États où il n'y en a pas à l'heure actuelle." Nous sommes convaincus que cette exigence devrait être énoncée clairement dans nos travaux sur la future convention concernant les armes chimiques.

Le distingué représentant de la République socialiste tchécoslovaque, qui a pris la parole le 2 février, a exposé de façon très détaillée les vues que partagent les pays socialistes, dont la Pologne, sur l'ensemble du programme global de désarmement, ainsi que sur ses divers chapitres. Je n'ai guère d'observations à ajouter, si ce n'est pour souligner à nouveau qu'étant donné la proximité de la deuxième session extraordinaire, où l'Assemblée doit approuver ce programme, ma délégation est de celles, nombreuses, qui estiment que le Comité doit élaborer le projet de programme global au cours de sa présente session de printemps. Ce qu'il nous faut, c'est une approche réaliste et naturelle de l'objectif principal : négocier un désarmement général et complet. Qu'il me soit permis de dire, Monsieur le Président, qu'à ce sujet je partage pleinement les vues qui ont été exprimées ici, il y a une semaine, par le distingué représentant de l'Inde.

En fait, je n'ai qu'une observation à ajouter au débat sur les principes du programme global de désarmement. Je veux parler des arguments avancés en faveur du "couplage". Si chacun des membres du Comité doit adopter une approche fondée sur le "couplage", nous serons à coup sûr dans l'impossibilité d'élaborer un véritable programme global de désarmement. En conséquence, ma délégation est d'avis que les négociations sur le désarmement, qui exigent beaucoup de temps et d'efforts laborieux,

(M. Sujka, Pologne)

comme l'expérience passée l'a démontré, ne devraient pas être liées à d'autres faits de la vie internationale. Nous pensons que ce devrait être là l'un des principes du futur programme global de désarmement.

Telle est la position que ma délégation a adoptée sur les principales questions en se rendant au Comité du désarmement pour participer à sa session de 1982. Nous sommes prêts à coopérer avec toutes les délégations, car nous pensons qu'il est essentiel de réaliser des progrès tangibles cette année. Pour la politique extérieure de la Pologne socialiste, aucun objectif n'est plus important ni plus urgent que d'assurer une paix durable et une coopération multilatérale entre toutes les nations du monde. Ce résultat ne peut être atteint qu'en arrêtant la course insensée aux armements en vue de parvenir à un désarmement général et complet.

C'est la raison pour laquelle nous sommes de plus en plus préoccupés par l'accroissement des tensions. Les causes ne manquent pas pour justifier ces appréhensions. Des foyers de conflits armés internationaux ne sont toujours pas éteints. Des territoires étrangers sont annexés et diverses formes d'ingérence étrangère et de pression s'exercent sur des Etats et sur des nations. Ce sont là des faits réels. Nous assistons également à des manoeuvres visant à créer des foyers de tension artificiels et à justifier sous divers prétextes une politique d'intensification de l'effort d'armement, y compris la fabrication de nouveaux types d'armes.

Dès le premier jour de la session de cette année, nous avons observé ici, au Comité du désarmement, des tentatives pour jouer la carte polonaise. Certes, quelques-uns de ceux qui jouent cette carte reconnaissent que le Comité n'est pas un forum approprié pour ce jeu, mais ils continuent de la jouer.

Ma délégation se voit contrainte de soulever cette question, d'autant plus qu'elle s'est bornée jusqu'à présent à écouter patiemment toutes les accusations mensongères lancées contre mon pays, mon gouvernement et ma nation. Si nous n'avons rien dit c'est essentiellement dans le souci d'épargner au Comité un temps précieux, afin de lui permettre de poursuivre la tâche qu'on attend de lui.

Ceux qui évoquent les affaires de mon pays dans ce forum prétendent qu'il ne s'agit pas seulement de ses affaires intérieures. Selon eux, les événements de Pologne, en réduisant le degré de confiance dans les relations internationales et en menaçant la sécurité internationale, entravent toutes les négociations sur le désarmement.

C'est là, Monsieur le Président, une interprétation unilatérale et politiquement tendancieuse, qui est commode pour ceux qui saisiraient volontiers n'importe quel prétexte pour servir leurs propres objectifs et qui n'hésiteront pas à tirer parti de toute mesure s'écartant de leur propre politique pour justifier opportunément leurs actions. Aujourd'hui, on nous dit que la responsabilité de la nouvelle course américaine aux armements revient non seulement à l'Union soviétique, qui aurait acquis un avantage considérable en matière d'armes nucléaires, chimiques et classiques, mais à la Pologne, qui est accusée de saper le climat de confiance internationale si nécessaire aux négociations sur le désarmement.

Pourquoi la Pologne fait-elle l'objet d'accusations aussi graves ? La raison en est simple : la loi martiale a été instituée en Pologne par l'autorité légalement compétente à cet effet, en pleine conformité avec la Constitution et avec l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La loi martiale, instituée au nom des intérêts supérieurs du pays, prévoit l'abrogation temporaire de certaines libertés civiles garanties par la Constitution.



(M. Sujka, Pologne)

Mais les chefs de certaines délégations siégeant au Comité semblent ignorer que le Premier Ministre du Gouvernement polonais a déclaré, le 13 décembre 1981, ce qui suit :

"Je tiens à ce que tout le monde comprenne les motifs et les objectifs de notre action. Nous ne nous acheminons pas vers un coup d'Etat militaire, vers une dictature militaire. Notre nation est suffisamment forte et sage pour mettre au point un système démocratique efficace de gouvernement socialiste. Dans ce système, les forces armées sauront rester à leur place normale, c'est-à-dire dans les casernes. A long terme, aucun des problèmes de la Pologne ne saurait être résolu par la force".

Le Premier Ministre a ajouté ensuite :

"M'adressant à l'ensemble de l'opinion mondiale, je lance un appel pour que l'on comprenne les circonstances exceptionnelles qui ont rendu nécessaires, en Pologne, des mesures d'urgence. Ces mesures ne représentent un danger pour personne. Elles ont pour seul objectif d'éliminer les menaces intérieures et de prévenir ainsi des dangers pour la paix et la coopération internationale. Nous avons l'intention de respecter les traités et accords conclus".

Ces orateurs n'ont pas non plus tenu compte de ce qui avait été dit précédemment par des représentants de leurs propres pays, lesquels, à juste titre, s'étaient montrés très préoccupés du sort de la Pologne au moment où ce pays était au bord du chaos et de l'anarchie. Permettez-moi ici de citer encore le Premier Ministre de mon gouvernement, qui, le 24 décembre de l'année dernière, s'exprimait en ces termes :

"Que chacun de nous réponde aujourd'hui franchement, en conscience, à la question de savoir où allait la Pologne et pendant combien de temps un pays déchiré chaque jour par des grèves, bouillonnant de tension et plongé dans un climat de haine artificiellement provoqué pouvait survivre. Je pose cette question également aux milieux étrangers qui, déjà il y a une quinzaine de jours, conseillaient aux Polonais de se mettre au travail et de rétablir l'ordre et la discipline. Aujourd'hui, ces mêmes milieux protestent bruyamment contre les mesures qui ont été prises précisément à cette fin. Ce qui peut donner l'impression que quelqu'un a intérêt à faire en sorte que le chaos règne en Pologne et à transformer le pays en un débiteur insolvable, en un organisme malade de notre continent".

Pour certaines des délégations siégeant au Comité, tout cela n'a guère d'importance. Elles disposent de leurs propres informations provenant de leurs propres sources, qui sont les seules crédibles, et personne n'est autorisé à savoir d'où et de qui elles proviennent. Ici même, dans notre forum de négociations multilatérales sur le désarmement, nous sommes accusés de violer les droits de l'homme. Toutefois, l'on passe adroitement sous silence le fait que les autorités polonaises ont notifié au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'introduction de la loi martiale, en pleine conformité de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui reconnaît le droit de déroger à ses obligations si l'urgence de la situation l'exige.

Nous sommes soumis à des pressions, à un chantage et à des restrictions économiques, menacés et accusés de violer les dispositions de l'Acte final d'Helsinki. Pourtant, dans ce même document, il est déclaré solennellement, entre autres, que :

"Les Etats participants respectent mutuellement leur égalité souveraine et leur individualité ainsi que tous les droits inhérents à leur souveraineté et englobés dans celle-ci, y compris, en particulier, le droit de chaque Etat à l'égalité juridique, à l'intégrité territoriale, à la liberté et à l'indépendance politique. Ils respectent aussi le droit de chacun d'entre eux de choisir et de développer librement son système politique, social, économique et culturel ainsi que celui de déterminer ses lois et ses règlements".

Je voudrais demander qui, en réalité, viole les dispositions de cet Acte final d'Helsinki ? Est-ce celui qui promulgue des lois qu'il considère indispensables pour sauver l'Etat dont il a la charge et pour maintenir la stabilité sur notre continent, ou plutôt celui qui annonce au monde entier que cette mesure ne lui plaît pas et demande brutalement, jusque dans cette salle, de modifier ces lois conformément à ses vœux ?

Dans les interventions de quelques délégations du Comité, nous avons entendu des déclarations polémiques qui jettent un doute sur le fait que l'introduction de la loi martiale en Pologne est exclusivement une affaire intérieure. Mais aujourd'hui, après avoir écouté la déclaration de M. Rostow, je crois mieux comprendre à quoi sert cette polémique. Elle a pour but de créer artificiellement, au sein de notre Comité, des problèmes qui serviraient d'écran pour nous faire admettre combien sont justifiées les augmentations des budgets militaires et la fabrication de nouveaux types d'armes et combien est importante la lutte du "monde libre" contre la "menace du communisme".

Devons-nous comprendre que le Comité du désarmement se réduirait pratiquement à un groupe de nobles et hardis défenseurs de la démocratie, de la justice et de la liberté dans le monde, face à un autre groupe, composé, lui, d'un oppresseur aux ambitions impérialistes et d'une poignée d'Etats opprimés, tellement opprimés qu'ils n'osent même pas le reconnaître. Le reste serait constitué de ceux qui, n'étant pas informés, ont besoin des directives et des instructions du sage monde libre pour savoir qui est qui et où il va.

Les tentatives de transformer la situation en Pologne en une affaire internationale offrent aussi à quelques délégations l'occasion de nous donner des conseils et des directives, et de fixer des conditions que, selon eux, la Pologne devrait remplir pour retrouver sa crédibilité et rétablir le climat favorable à des négociations sur le désarmement. Le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne s'est montré très clair sur ce point. On est presque tenté de faire observer que les conseils et les recommandations, s'ils ne sont pas sollicités, ne peuvent être donnés que chez soi et qu'il est assez mal venu de les offrir aux autres sans y avoir été invité. Cela revêt une importance particulière dans les relations internationales. Ma délégation n'a demandé ni à la délégation de la République fédérale d'Allemagne, ni à aucune autre de lui donner des conseils ou de lui faire des recommandations sur la question de savoir avec qui, quand et comment nous devons négocier en Pologne. Puisque le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne s'est présenté ici comme un expert en sociologie des relations humaines, permettez-moi de lui demander pourquoi il n'a pas donné à son propre gouvernement des conseils sur la façon de résoudre le problème du chômage ou d'empêcher la discrimination en matière d'emploi d'éléments "politiquement suspects" dans son propre pays. Nous nous souvenons encore très bien en Pologne, les conseils et les instructions que nous avait donnés, il y a quarante-cinq ans, à propos du couloir dit de Gdansk [Dantzig], un Etat dont la succession a été réclamée après la guerre par les forces politiques qui ont contribué à poser les fondements de la République fédérale d'Allemagne. Le Gouvernement polonais de l'époque n'a pas suivi ces "conseils". Nous savons ce qu'il est advenu par la suite.

Nous nous souvenons fort bien de cette leçon d'histoire et c'est pourquoi nous demandons avec fermeté qu'aucun pays ne s'offre jamais pour donner des instructions de ce genre à un autre pays et que les Etats et les nations coopèrent entre eux dans une atmosphère de respect mutuel. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne s'est même permis de qualifier le gouvernement constitutionnel de mon pays de "régime militaire". Cette expression n'est même pas utilisée par les membres de son propre gouvernement. Comble de l'ironie, il l'a employée alors qu'il exprimait l'espoir d'un retour à un climat de confiance. A son tour, M. Rostow n'a pu

(M. Sujka, Pologne)

s'empêcher de qualifier le Premier Ministre du Gouvernement constitutionnel de mon pays de "dictateur militaire". C'est là, me semble-t-il, une façon vraiment curieuse de rétablir la confiance mutuelle.

Je viens, Monsieur le Président, d'un pays qui, quoique pauvre, et certainement beaucoup plus pauvre que celui de M. Rostow, possède un sens aigu de la dignité; je n'invoquerai donc pas le droit de réciprocité et n'emploierai pas de termes abusifs à l'endroit du chef du gouvernement du pays de M. Rostow. Pour moi, il est inadmissible de faire usage d'un langage offensant dans les relations mutuelles entre représentants d'Etats, car, quand on en vient aux épithètes, c'est manifestement que l'on manque d'arguments. Permettez-moi de faire observer qu'il était assez facile pour le représentant des Etats-Unis de recourir aux arguments de la force lorsqu'il a essayé de nous endoctriner sur des questions sans rapport avec l'ordre du jour de notre Comité. Mais il lui a été beaucoup plus difficile, comme l'ont fait remarquer les distingués Ambassadeurs de l'Union soviétique, de la Hongrie, de la Bulgarie et de la République démocratique allemande d'utiliser la force de ses arguments lorsqu'il a abordé, quoique brièvement, les points de l'ordre du jour.

Je ne voudrais pas abuser davantage du temps du Comité pour des questions sans rapport avec l'ordre du jour et me bornerai donc, dans la dernière partie de mon intervention, à citer un court extrait du discours que le Premier Ministre de mon gouvernement, Wojciech Jaruzelski, a prononcé le 25 janvier de cette année à la session du Parlement polonais. Je cite :

"Nous agissons dans une situation internationale extrêmement compliquée. Je parlerai ouvertement, sans subtilités diplomatiques. C'est ici, en Pologne, que le processus visant à démanteler l'équilibre des forces d'après-guerre en Europe, de même que dans le monde, devait s'engager. Pour réaliser la déstabilisation, pour obtenir une suprématie unilatérale, il fallait saper les fondements de la paix en Europe, c'est-à-dire réduire à néant les accords de Yalta et de Potsdam. Le coût de l'opération aurait été assumé par les Polonais. L'objectif n'ayant pu être atteint avant le 13 décembre, on s'efforce maintenant de l'atteindre par des menaces, un boycott et les soi-disant sanctions.

Nous nous félicitons de la politique réaliste et clairvoyante des gouvernements et des milieux politiques, économiques et financiers qui se sont opposés à ce diktat et sont déterminés à défendre le droit de prendre des décisions souveraines, et nous leur en sommes reconnaissants. Nous en prenons note aujourd'hui et nous ne manquerons pas de nous en souvenir à l'avenir.

Malheureusement, d'autres Etats de l'Alliance de l'Atlantique-Nord ont lancé une guerre psychologique et de propagande contre la Pologne. L'arme économique et alimentaire a été utilisée. On prétend que les sanctions économiques sont dirigées contre le Gouvernement de la République populaire de Pologne, contre le Conseil militaire de salut national. Ce qui est faux, car en fin de compte, ces sanctions sont dirigées contre le peuple polonais, contre chaque Polonais. L'objectif des sanctions est clair : paralyser l'économie polonaise, rendre impossible le règlement de la crise, affamer la nation pour qu'elle se rende et provoquer un conflit intérieur. Voilà ce qu'est la prétendue approche humanitaire. Il s'agit là d'une leçon que nous devons apprendre par coeur. Les Polonais doivent être punis parce qu'ils n'ont pas laissé ériger au coeur de l'Europe un bûcher sur lequel leur Etat devait être brûlé, parce que, pour une fois au moins, ils ont réagi avant qu'il ne soit trop tard.

(M. Sujka, Pologne)

L'hypocrisie n'a pas de frontières. Un gouvernement qui, depuis des années, torpille l'application de sanctions contre le plus vaste camp de concentration, c'est-à-dire la République Sud-africaine, n'hésite pas à appliquer des sanctions contre la Pologne.

Le chef du Gouvernement polonais n'a pas exigé que les dirigeants du syndicat des contrôleurs aériens, emmenés menottes aux poignets dans les prisons américaines, soient libérés; le Gouvernement polonais n'a pas fait de déclarations au sujet d'une évaluation du respect des droits de l'homme en Irlande du Nord. Le Parlement polonais n'a pas débattu de la question de savoir si une interdiction d'exercer un emploi frappant des personnes dont la façon de penser dérange, telle que celle qui est en vigueur en République fédérale d'Allemagne, est compatible ou non avec la Déclaration des droits de l'homme. Nous respectons le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Nous sommes en droit d'attendre que, réciproquement, ce principe soit également appliqué à notre égard. Que certains pays nous dictent qui doit négocier en Pologne et avec qui est tout simplement ridicule et anachronique. Il en allait ainsi au siècle passé, lorsque les métropoles agissaient de la sorte avec leurs colonies.

Jamais, au cours de l'histoire, les Polonais n'ont cédé à un ultimatum venant de l'extérieur. Apparemment, il n'est pas donné à tout le monde à l'étranger de comprendre notre histoire, notre sens de l'honneur et de la dignité. Il existe des controverses et des conflits dans notre pays, mais aucune force extérieure ne les réglerait.

De même, nous rejetons l'insinuation selon laquelle la décision d'instituer la loi martiale nous aurait été imposée et inspirée. On s'efforce de faire croire qu'un pays socialiste souverain, un Etat ayant derrière lui une histoire millénaire, un pays disposant d'une armée forte, est un enfant qui doit être tenu par la main. La vérité est que la décision a été prise par nous, sur la base de notre propre évaluation, et que nous l'avons appliquée par nous-mêmes.

Il est regrettable que le rôle de principal organisateur des actions anti-polonaises ait été assumé par l'actuel gouvernement des Etats-Unis, un pays avec lequel la Pologne a des liens traditionnels d'amitié. Nous ne perdons pas l'espoir de voir le réalisme y reprendre le dessus".

J'espère que le texte que je viens de citer fournit une réponse claire à chacun de ceux qui ont parlé ici des affaires de mon pays.

Avant de terminer, Monsieur le Président, je voudrais revenir un instant sur la question du "couplage". Approuvant les critiques exprimées ici au sujet de ce "couplage" par de nombreuses délégations, la délégation polonaise tient à rappeler que, pour elle, le Comité du désarmement a été invité par la communauté internationale à mener des négociations multilatérales sur la cessation de la course aux armements, sur des accords de désarmement dans un monde tel qu'il est, la composition du Comité étant celle qui a été décidée il y a quatre ans et les Etats membres respectant mutuellement leur égalité et leur individualité ainsi que la spécificité de leurs systèmes socio-politiques et leur appartenance à tel ou tel bloc militaire et politique ou au mouvement non aligné. Que personne ne cherche à faire la leçon à quiconque ou à accuser quiconque. Nous avons suffisamment à faire, et peu de temps devant nous. Je partage pleinement l'opinion exprimée par le distingué représentant du Mexique, qui, dans son intervention du 2 février, a dit entre autres que "... l'acceptation de la thèse du 'couplage' ... signifierait que des négociations sérieuses sur le désarmement ne pourraient jamais ou presque jamais avoir lieu". Quant à certains "experts" qui essaient d'imposer au Comité la thèse du "couplage", je voudrais leur poser la question suivante : si chacun de nous appliquait une méthode de ce genre et bénéficierait d'un tel droit, serions-nous en mesure de répondre aux espoirs que la communauté internationale a placés dans le Comité du désarmement ? On peut très légitimement poser cette question,

non seulement du fait de l'expérience que nous avons acquise, mais aussi en raison des perspectives qui se dégagent de certaines déclarations faites jusqu'ici au cours de nos débats.

S'inspirant des intérêts suprêmes de la paix et de la sécurité internationale, ma délégation se déclare prête à participer activement à l'entreprise commune menée pour que le Comité continue de jouer son rôle de forum de négociation. Nous tenons à exprimer notre profonde conviction qu'il n'est pas encore trop tard pour réussir dans cette entreprise.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant du Venezuela, l'Ambassadeur Navarro.

M. NAVARRO (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, Je souhaiterais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité; nous féliciterons aussi votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sani, de l'Indonésie, pour la maîtrise dont il a fait preuve en dirigeant nos travaux pendant le dernier mois de la session précédente. Nous adressons aussi la bienvenue aux distingués collègues qui se sont attaqués avec nous à la tâche importante qui incombe au Comité du désarmement. Nous adressons enfin nos condoléances à la délégation italienne, à l'occasion du décès de l'Ambassadeur Cordero di Montezemolo.

Aujourd'hui, notre déclaration a pour objet de présenter brièvement le document que notre délégation a jugé opportun de soumettre au Comité du désarmement et qui, grâce à l'excellente coordination des travaux du secrétariat, est aujourd'hui disponible dans toutes les langues de travail.

Il s'agit du document CD/238, intitulé "Déclaration sur les conséquences de l'emploi des armes nucléaires", qui est le résultat d'une étude sur cette question, effectuée par l'Académie pontificale des sciences à la demande de Sa Sainteté Jean Paul II.

Après avoir été préparée par un groupe de 14 scientifiques spécialisés de différents pays, cette étude a été remise directement par Sa Sainteté Jean Paul II aux dirigeants des puissances nucléaires et, par l'intermédiaire de la Nonciature apostolique, aux autres pays de la communauté internationale.

Eu égard à son contenu et surtout à l'autorité spirituelle émanant de Sa Sainteté Jean Paul II cette étude effectuée par l'Académie pontificale des sciences apparaît complémentaire des autres études préparées par les organisations gouvernementales et non gouvernementales en ce domaine.

A la lecture de ce document, il nous faut répéter notre conviction que les armes nucléaires ne peuvent pas trouver de justification, de même que l'on ne saurait prétendre parvenir à la paix par le recours à une menace aussi terrible.

Nous estimons que c'est dans la participation des peuples à tous les aspects de la vie humaine que réside la paix, et qu'il nous faudra admettre progressivement ce fait si nous voulons atteindre notre objectif du désarmement et les autres grands objectifs que l'humanité se propose pour réaliser son plein développement.

Le problème des armes nucléaires ne tient pas seulement à la menace qu'elles constituent pour la survie de l'humanité, mais aussi au fait qu'elles entravent le développement intégral de cette dernière.

(M. Navarro, Venezuela)

Par ces quelques lignes, nous avons voulu appeler l'attention sur les rapports qui existent entre le désarmement et les autres aspects de la vie humaine, afin de replacer le désarmement dans son contexte et pouvoir ainsi travailler dans le cadre du Comité, à faire progresser la cause du désarmement, mais sans perdre de vue les idéaux suprêmes de l'humanité.

En conclusion, je voudrais indiquer que notre délégation s'adressera prochainement au Comité pour exposer son point de vue sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Salah-Bey.

M. SALAH-BEY (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer la satisfaction de ma délégation à voir le représentant de l'Iran occuper la présidence du Comité. Je vous adresse toutes mes félicitations et vous réitère la pleine disponibilité de ma délégation à coopérer avec vous. Mes félicitations s'adressent également à l'Ambassadeur Sani, de la délégation de l'Indonésie, pour la manière dont il a assuré la présidence de nos travaux. Il m'est également agréable de souhaiter la bienvenue à nos collègues au sein du Comité du désarmement et de leur souhaiter un plein succès dans leur mission. Un de nos anciens collègues, l'Ambassadeur Cordero di Montezemolo, est décédé. Je voudrais associer ma délégation aux condoléances qui ont été adressées à la délégation de l'Italie, en leur priant de les transmettre à la famille de l'Ambassadeur di Montezemolo.

Toutes les délégations membres du Comité du désarmement s'entendent pour constater que la situation internationale s'est aggravée depuis la fin de la session d'été du Comité. Les avis des uns et des autres diffèrent sans doute sur les raisons d'une telle aggravation. S'il semble que nous soyons tous d'accord pour ne pas prolonger le débat sur ce point, il n'est pas inutile de souligner à nouveau les liens existants entre la course aux armements et l'aggravation de la tension internationale et, par la même, de s'interroger sur la finalité véritable du seul organisme multilatéral de négociations du désarmement qu'est le Comité du désarmement.

Périodiquement, des voix s'élèvent pour nous expliquer que, la tension internationale se détériorant, telle ou telle puissance se doit d'augmenter ses moyens de détruire ou de dissuader l'adversaire potentiel.

De la même manière, on nous assure que ce qu'il est convenu d'appeler la course aux armements n'est rien d'autre que la recherche légitime de la parité militaire.

Ma délégation a eu l'occasion de déclarer pour quelles raisons elle refusait d'admettre le caractère inévitable de la course aux armements et de la recherche de la parité ou de la supériorité militaires, qui aboutissent toutes deux à la conclusion inacceptable que tous les efforts véritables en faveur du désarmement resteront vains.

Rappelons-nous qu'il n'y a pas eu de session du Comité du désarmement sans que les délégations aient constaté une aggravation de la tension internationale. Malheureusement, les travaux de notre Comité s'en ressentent du fait que les grandes puissances militaires entretiennent la spirale sans fin de la tension internationale et de la course aux armements.

Monsieur le Président, Plusieurs dangers guettent le Comité du désarmement. Celui de la paralysie est sans doute le plus évident, puisque celle-ci consacrerait la vanité d'une négociation multilatérale sur le désarmement. Nos travaux n'ont pas atteint ce stade définitif, bien que sur différents points de l'ordre du jour, en particulier les deux premiers, les progrès enregistrés soient pratiquement nuls.

(M. Salah-Bey, Algérie)

Le second danger serait de transformer cette enceinte en une tribune chargée de relayer les attaques et les accusations d'un camp contre l'autre. Ces attitudes sont exactement le contraire de la négociation, et les échanges polémiques ne constituent pas un substitut à la négociation. Nous ne pouvons les considérer que comme un paravent derrière lequel se dissimule mal le refus d'aborder véritablement les questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour du Comité du désarmement.

La tendance dramatique à la confrontation met en évidence le blocage d'un système de relations internationales fondé sur le partage en zones d'influence entre les blocs. Cette conception, qui fait dépendre la paix et la sécurité internationales de la seule confiance entre les blocs et lie le devenir de la majorité de l'humanité à celui d'une région déterminée, ne manque pas d'avoir des conséquences directes sur les efforts en faveur du désarmement et sur les travaux du Comité du désarmement.

Le concept d'une paix internationale où toute solution de conflit doit nécessairement passer par la recherche d'ajustements entre grandes puissances est dangereux car il limite, quand il y parvient, les bienfaits relatifs de la détente à une certaine région au détriment du reste du monde.

Limitée au domaine politique, fondée sur la recherche de l'équilibre des forces, la période dite de la détente s'est révélée incapable de préserver la paix et encore moins de freiner la course aux armements. Le moins surprenant est que cette période a connu une accélération qualitative et quantitative de la course aux armements.

Chaque année nous avons assisté, impuissants, à la mise au point de nouvelles armes, toujours plus perfectionnées, plus meurtrières, plus coûteuses. La course aux armements dans l'espace et les océans prend des dimensions nouvelles, génératrices de tensions. Les technologies nouvelles en matière d'armement provoquent des changements tactiques et stratégiques dangereux qui abaissent chaque jour davantage le seuil de probabilité d'une catastrophe nucléaire. L'on semble s'éloigner davantage de l'objectif d'un désarmement général et complet, qui est à l'ordre du jour des organisations internationales depuis plusieurs décennies.

Monsieur le Président, L'existence d'arsenaux nucléaires est considéré aujourd'hui comme la menace la plus grave qui pèse sur le devenir de l'humanité. La stratégie de la dissuasion nucléaire, que l'on prétend ériger en garante du maintien de la paix et de la sécurité internationales, porte en elle les prémices d'une compétition sans fin dans le domaine de l'armement nucléaire. Loin de favoriser la détente, elle accroît la méfiance entre les partenaires et attise les divergences idéologiques entre les deux blocs. Elle sous-tend la politique des zones d'influence et nourrit la rivalité entre les blocs.

Plus absurde encore, cet immense gaspillage de ressources humaines, matérielles et financières représente une ponction gigantesque que cette politique fait subir à l'économie mondiale au détriment du développement économique et social.

S'il est vrai que l'on ne peut bâtir un système de sécurité internationale sur des arsenaux nucléaires, il est indéniable que tout progrès dans l'entreprise du désarmement créera les conditions favorables à un élargissement et au renforcement d'une détente véritable.

Monsieur le Président, En brossant un tableau plutôt sombre de la situation internationale, il ne s'agit pas pour nous de rajouter au pessimisme général, mais la gravité et le sérieux de la situation ne nous permettent pas d'ignorer les dangers qui nous menacent.

(M. Salah-Bey, Algérie)

L'angoisse et l'inquiétude devant le phénomène de la course aux armements qui fait désormais partie de notre environnement quotidien s'expriment de plus en plus sous la forme d'une prise de conscience collective de la nécessité d'éviter la catastrophe nucléaire.

Les manifestations en faveur du désarmement qui se sont déroulées dans un grand nombre de pays ces derniers mois sont les symptômes encourageants du refus d'accepter passivement les risques que fait courir à la survie de l'espèce humaine, la politique de la dissuasion nucléaire.

De l'avis de ma délégation, ce vaste mouvement de protestations sans frontières politiques, idéologiques ou géographiques ne peut être considéré comme une simple manifestation de marginaux détachés de la réalité. Il s'agit au contraire "d'une des plus grandes promesses politiques actuelles" et nous devons, quant à nous, tenir compte de ce profond et légitime désir de vivre dans un monde sans crainte permanente du cataclysme.

Cette revendication d'un désarmement réel et immédiat qui prend de plus en plus d'ampleur au sein de l'opinion publique se fait l'écho des nombreuses recommandations et résolutions des instances internationales en faveur du désarmement. Faut-il rappeler à cet égard, ainsi que l'ont fait de nombreux orateurs avant moi, que l'Assemblée générale a, lors de la dernière session, adopté une cinquantaine de résolutions sur les problèmes du désarmement ?

Monsieur le Président, Sans nul doute la session présente du Comité revêt une importance particulière, car elle se tient à la veille de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Si nous sommes d'avis que le Comité n'est pas tenu de s'acquitter de l'ensemble des tâches qui lui ont été confiées avant la deuxième session extraordinaire, nous nous demandons cependant comment le Comité du désarmement pourrait se présenter devant l'Assemblée sans être en mesure de faire état du moindre résultat significatif.

Il est indéniable que l'absence de résultats positifs réduirait considérablement la crédibilité de notre Comité et ferait naître des doutes quant à l'efficacité du mécanisme institué par la première session extraordinaire.

Pourtant ce mécanisme semblait à l'origine réunir les facteurs de succès :

\*Pour la première fois, les cinq puissances nucléaires s'étaient trouvées autour d'une table de négociation,

\*Le cadre de réalisation d'un désarmement global et complet était tracé dans le Document final de la première session extraordinaire, adopté par consensus. Les principes, les objectifs et les priorités étaient clairement définis,

\*De nombreuses études ont été élaborées dans divers domaines du désarmement,

Aussi, comment pourrions-nous expliquer qu'après quatre années de négociations aucune des recommandations de la première session extraordinaire consacrée au désarmement n'a été réellement mise en oeuvre ?

Pour notre part, nous ne voyons malheureusement pas d'autres explications que le manque de volonté politique et de détermination des grandes puissances. Il nous apparaît de plus en plus que la volonté politique demeure, à l'étape actuelle, le facteur décisif pour la mise en oeuvre d'une négociation véritable de mesures de désarmement.



(M. Salah-Bey, Algérie)

Peut-on concevoir, en effet, qu'après trois sessions annuelles, le CD n'a même pas pu être en mesure d'entamer des négociations officielles sur les questions hautement prioritaires de l'interdiction totale des essais nucléaires et de la cessation de la course aux armements, questions qui sont à l'ordre du jour des négociations depuis deux décennies et dont tous les aspects ont été explorés :

Comment, par ailleurs, ne pas juger avec sévérité l'intransigeance de certaines puissances nucléaires, qui n'ont pas changé leurs déclarations unilatérales destinées à donner une garantie de sécurité aux Etats non nucléaires, tout en imposant à ces derniers de nouvelles obligations. Peut-on être aussi indifférents au souci de sécurité des Etats non nucléaires et particulièrement de ceux qui ont refusé de lier leur sort à l'une ou l'autre des deux superpuissances, sans que cette attitude entraîne des jugements sévères à l'égard des puissances nucléaires en cause ?

Au moment où les dangers d'une relance de la course aux armes chimiques se concrétisent, nous nous demandons aussi sur quelle logique on se base pour refuser de donner un mandat plus précis au groupe de travail des armes chimiques pour qu'il puisse négocier le texte d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Pourtant il ne nous échappe pas que grâce aux résultats obtenus par ce groupe de travail, nous sommes plus près d'un accord sur les armes chimiques que d'aucune autre mesure dont le CD est saisi.

Par ailleurs, serons-nous en mesure de présenter pour approbation à la deuxième session extraordinaire sur le désarmement un programme global de désarmement dont les éléments ont été définis par la Commission du désarmement ? Le peu de temps qui nous reste et les divergences qui subsistent ne nous poussent pas à l'optimisme, malgré les efforts déployés par les pays membres du Groupe des 21.

Ce sont là, Monsieur le Président, des interrogatoires auxquelles nous ne trouvons pas d'autres réponses que l'absence de la volonté de négocier véritablement. En réalité, et c'est ce qui est le plus déplorable, c'est que certaines puissances continuent obstinément de considérer le désarmement comme dépendant des missions qu'elles exercent à l'échelle planétaire et n'attachent aucun crédit à l'approche multilatérale.

Ma délégation a eu l'occasion de rejeter pareille conception. Elle a eu également l'occasion de souligner la responsabilité toute particulière des grandes puissances militaires pour la sauvegarde de la paix dans le monde.

Ma délégation est au contraire d'avis que le Comité du désarmement se doit d'assumer pleinement sa responsabilité dans l'élaboration des mesures de désarmement. Certes, les efforts bilatéraux ou régionaux doivent être encouragés et nous applaudissons chaque fois qu'un accord est réalisé dans ce cadre. Ces efforts ne sauraient cependant se substituer aux travaux du CD et encore moins servir de prétexte pour empêcher cet organe de négociation de réaliser sa tâche principale.

Monsieur le Président, Ma délégation est convaincue que la formule des groupes de travail spéciaux constitue le seul mécanisme pour mener des négociations de fond sur les divers points de l'ordre du jour du CD. C'est la raison pour laquelle nous considérons que les quatre groupes de travail doivent être reconduits afin qu'ils puissent reprendre immédiatement leurs travaux en vertu des mandats existants, en même temps que le Comité du désarmement examinera la question de l'élargissement de leur mandat. Nous pensons en particulier, à cet égard, au mandat du groupe spécial des armes chimiques.

Nous souhaitons fermement, par ailleurs, que le CD puisse arriver sans tarder à un consensus sur la création de deux groupes de travail chargés, respectivement, de négocier un traité interdisant les essais nucléaires et de dégager les éléments susceptibles d'arrêter la course aux armements. Il s'agit là, comme chacun le sait, de deux questions hautement prioritaires qui sont au coeur de la question du désarmement. Faut-il rappeler aussi que cette année encore, l'Assemblée générale des Nations Unies a réitéré, dans ses résolutions 36/84, 36/85, 32/92 F, son appel pour que des négociations sur ces deux questions puissent avoir lieu à titre hautement prioritaire au sein du CD lors de sa session en 1982 ?

(M. Salah-Bey, Algérie)

S'agissant des armes chimiques, autre question importante qui ne cède la priorité qu'aux armes nucléaires, nous sommes convaincus que grâce au remarquable travail réalisé par le groupe de travail, il est possible d'arriver à un résultat positif si tous les participants acceptent les concessions mutuelles nécessaires en ce qui concerne les questions qui restent en suspens.

Malgré le peu de progrès enregistré par le groupe de travail spécial qui discute des garanties de sécurité négatives, ma délégation estime que ce groupe doit poursuivre ses travaux, car nous sommes convaincus qu'un accord est possible pour autant que certains Etats dotés d'armes nucléaires revoient leurs positions sous l'angle de l'intérêt collectif et prennent en compte le souci de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires.

Le Groupe de travail sur un programme global de désarmement devrait s'efforcer de parvenir à un accord global sur des mesures concrètes de désarmement par phases définies, dans un cadre chronologique déterminé. Pour être efficace, cet accord devrait envisager une formule liant les Etats en ce qui concerne la mise en oeuvre des mesures arrêtées. Ma délégation soutient fermement les propositions contenues dans le document de travail CD/223, qui nous paraît réaliste et constructif. Nous souhaitons sincèrement qu'un accord puisse être présenté à la deuxième session extraordinaire sur le désarmement aux fins d'adoption, car nous sommes certains que ce sera là un élément indispensable pour relancer la dynamique du désarmement.

Enfin, si nous n'attribuons pas à la négociation sur les armes radiologiques une priorité absolue, nous considérons que des progrès sont possibles pour autant que les positions des différents groupes soient prises en compte dans un esprit véritablement constructif.

Monsieur le Président, mon pays a toujours milité en faveur de la réduction de la tension entre les blocs, de la disparition des alliances militaires, de la recherche de solutions pacifiques aux différends qui surgissent entre les Etats. Ma délégation représente un pays non aligné et qui défend avec de nombreux autres pays le droit de l'immense majorité de la population de notre planète de bénéficier du progrès économique et social, et de vivre hors de la menace d'une guerre planétaire.

De nombreuses études ont souligné les liens de dépendance étroits qui existent entre le développement et le désarmement. Notre commune conviction est également que le désarmement et la recherche de la paix sont indissolublement liés. Malgré les difficultés et les obstacles qui empêchent une progression décisive de nos travaux, ma délégation veut espérer ardemment que les idéaux attachés à la paix entre les nations, au développement des peuples, à l'instauration d'une société internationale plus juste, l'emporteront sur les tentations de la puissance et de la domination.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez eues à l'égard de mon pays. Je donne maintenant la parole au représentant de la Birmanie, l'Ambassadeur Maung Maung Gyi.

U MAUNG MAUNG GYI (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens d'abord à exprimer la satisfaction de la délégation birmane pour la façon efficace et impartiale dont vous dirigez le Comité. Ma délégation est sûre que des progrès seront faits sous votre habile direction.

Avant d'aborder le fond de ma déclaration, j'aimerais aussi remercier les orateurs qui m'ont précédé pour les aimables paroles d'accueil qu'ils ont prononcées à mon intention et à celle de nos collègues nouveaux venus comme moi au Comité. C'est pour moi un privilège que d'assumer les responsabilités de représentants de mon pays au

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

Comité du désarmement et de participer à ses travaux qui sont si importants pour l'avenir de l'humanité entière. Malgré les nombreux obstacles que nous pourrions rencontrer et les défis auxquels nous pourrions avoir à faire face, notre espoir sincère est qu'au cours de cette session nous puissions enregistrer des progrès qui soient à la mesure du dévouement dont toutes les délégations font preuve dans nos travaux et de l'effort qu'elles déploient.

Dans tous les domaines de l'entreprise humaine, il est parfois nécessaire de faire le point de la situation. Ma délégation estime donc que nous devrions faire connaître nos vues, comme maintes autres délégations l'ont fait dans leurs interventions depuis que le Comité a commencé sa présente session, le 2 février. Cela est à notre avis d'autant plus nécessaire qu'à la présente session le Comité approche du vingtième anniversaire de sa création initiale. D'autre part, nous ne devons pas oublier qu'il nous reste peu de temps avant de rendre compte de nos travaux à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Si, rétrospectivement, nous jetons un coup d'oeil sur nos réalisations, nous sommes contraints de joindre notre voix à celles qui se sont fait entendre autour de cette table, depuis que le Comité a commencé sa présente session, pour dire que nos réalisations sont très en-deçà de nos objectifs. Ce faisant, nous ne sous-estimons pas l'importance des accords conclus jusqu'ici, car les négociations qui les ont permis ont nécessité des années d'efforts assidus. Il ne fait aucun doute qu'ils sont importants en eux-mêmes. Toutefois, il faut que nous nous mettions d'accord sur des mesures de fond touchant le désarmement afin de progresser vers l'objectif final du désarmement général et complet. Par ailleurs, nous n'oeuvrons pas dans un milieu statique. La puissance et l'ampleur de la course aux armements qui se poursuit actuellement dépassent de beaucoup les efforts déployés par le Comité en vue du désarmement et rendent notre tâche toujours plus ardue.

Bien que techniquement autonome, le Comité, en tant que seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement, est responsable devant la communauté internationale, et ses liens avec l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire des résolutions de cette dernière, sont un élément indispensable de son processus de fonctionnement. Sans les directives qui nous ont été fixées par la communauté internationale, nous naviguerions sur une mer inconnue. En minimisant l'importance des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, nous n'ajouterions rien à la valeur de nos travaux.

Le mandat que la communauté internationale a établi pour nous durant la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tel qu'il figure dans le Document final, définit une stratégie intégrée et universelle de désarmement qui jouit de l'approbation et de l'appui les plus larges dans la communauté internationale. Il nous incombe de traduire les principes énoncés dans le Document final en un programme d'action intégré. Les travaux que nous ferons ici pendant le temps qui reste avant l'ouverture de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement influenceront fortement sur les résultats de la session. Il importe que nous mettions tout en oeuvre pour tenir nos engagements, répondant ainsi aux aspirations si vives de la communauté internationale. D'autre part, nous ne devons pas oublier que l'ingrédient nécessaire et indispensable au progrès des négociations est la volonté politique des États, et que sans cette volonté, tous les efforts que nous déployons ici n'aboutiront qu'à peu de chose.

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

On a beaucoup parlé de la détérioration du climat politique international et de ses répercussions sur le désarmement. Il ne fait pas de doute qu'un climat politique favorable crée entre les Etats un sentiment de confiance mutuelle propice au succès des négociations sur le désarmement. Ce raisonnement est également valable dans l'autre sens. L'accroissement considérable de leurs arsenaux militaires auquel les grandes puissances ont procédé, faute de confiance mutuelle, est devenu, en raison du caractère même de la course aux armements et de la menace qu'elle constitue pour leurs intérêts vitaux de sécurité, le principal obstacle à l'amélioration de leurs relations mutuelles. Des résultats tangibles en matière de désarmement pourraient par contre créer des conditions favorables à l'établissement d'un climat de confiance mutuelle. La détérioration du climat politique international ne doit donc pas servir de motif pour retarder les négociations sur le désarmement, en particulier dans le domaine des armements stratégiques.

Le principal souci du monde aujourd'hui est la possibilité d'une guerre nucléaire généralisée, d'où l'importance vitale d'éviter une telle catastrophe pour assurer la survie de l'humanité. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, la menace restera suspendue sur l'humanité comme l'épée de Damoclès, et le danger d'une guerre imputable à un accident, à une erreur de calcul ou à une défaillance des communications demeurera possible car nul ne peut dire que les machines qui contrôlent ces armes et les hommes qui contrôlent les machines sont infaillibles. L'acquisition d'armes nucléaires par les Etats et leur accumulation croissante pour des motifs de sécurité, menacent la sécurité du genre humain. C'est pourquoi le désarmement nucléaire et la cessation de la course aux armements nucléaires sont au coeur du problème du désarmement. Nous ne servirons donc pas la cause de la paix et de la sécurité dans le monde en cherchant à minimiser les risques de guerre nucléaire ou à mêler à la solution des questions du désarmement nucléaire d'autres aspects du désarmement.

La limitation des éléments stratégiques des armements nucléaires est un facteur indispensable dans le processus du désarmement nucléaire. Des restrictions appréciables à la course aux armements stratégiques pourraient créer des conditions propices à la prévention du risque de guerre nucléaire et de faciliter le processus du désarmement nucléaire. La communauté internationale a placé de grands espoirs dans la ratification du Traité sur la limitation des armes stratégiques. Mais ces espoirs ne se sont pas réalisés en raison des changements d'orientation des doctrines stratégiques et des décisions qui en ont résulté au niveau politique; la profonde préoccupation de la communauté internationale se reflète dans la résolution 36/97 I adoptée à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. A sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a déclaré que des mesures effectives de désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire avaient la plus haute priorité et qu'il était essentiel d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects afin d'éliminer le risque d'une guerre mettant en jeu des armes nucléaires. Il incombe donc au Comité, à la présente session, d'examiner sérieusement cette question extrêmement importante. La création d'un groupe de travail spécial du désarmement nucléaire attendue depuis longtemps, nous fournirait un organe approprié pour conduire les négociations multilatérales sur des mesures concrètes de désarmement nucléaire.

L'interdiction des essais d'armes nucléaires est une question prioritaire que le Comité doit aussi effectivement résoudre. Les négociations internationales sur l'arrêt complet des essais nucléaires ont commencé il y a plus de deux décennies, bien avant la création du Comité et, malgré les efforts persévérants déployés ici comme dans d'autres forums, cette question a obstinément défié toute solution.

(U Maung Naung Gyi, Birmanie)

On avait espéré lors de la signature du Traité d'interdiction partielle des essais que cet instrument constituerait un pas vers une interdiction complète des essais, mais ces espoirs devaient rester vains puisque les essais nucléaires, en particulier par les principaux Etats dotés d'armes nucléaires se poursuivent sans répit. On a maintes et maintes fois souligné que les essais nucléaires effectués par les principaux Etats dotés d'armes nucléaires visent à perfectionner encore leurs arsenaux nucléaires. De plus, l'incidence que la prolifération verticale des armes nucléaires a sur la prolifération horizontale de ces armes est aussi un important facteur qu'on ne saurait méconnaître.

Ce qui est maintenant nécessaire pour un accord sur une interdiction des essais, c'est la volonté politique des grandes puissances nucléaires. A cet égard, il est pertinent de rappeler qu'en 1972 le Secrétaire général a déclaré que tous les aspects techniques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final. Cette déclaration a été réitérée dans la résolution 36/84 de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

Dans le passé, l'incapacité de dégager un consensus en vue de la création d'un groupe de travail spécial du Comité proposée par le Groupe des 21, a bloqué les négociations sur le fond. La responsabilité de l'arrêt des essais d'armes nucléaires incombe aux Etats dotés d'armes nucléaires, mais tous les Etats souhaitent la conclusion rapide d'un traité d'interdiction des essais. Pour une question qui suscite une préoccupation aussi universelle, il serait donc très avisé de rechercher des solutions par une approche multilatérale, et la création d'un groupe de travail spécial doté d'un mandat efficace serait des plus appropriée.

Je désire maintenant formuler quelques observations au sujet de la question que beaucoup des orateurs qui m'ont précédé ont mentionnée fort justement comme l'une des plus urgentes parmi celles dont le Comité est saisi. La communauté internationale nourrit de grands espoirs quant au genre de programme global de désarmement que le Comité présentera. Nous devons nous montrer à la hauteur de ses espoirs si nous voulons prouver notre utilité en tant que forum multilatéral de négociation efficace et justifier notre dévouement à la cause du désarmement par la solution que nous apporterons à cette question importante entre toutes. Dans notre tâche, nous devons d'abord nous rendre compte qu'il convient de concilier les approches et conceptions fondamentales afin de progresser dans l'élaboration des détails de ce qu'un programme global de désarmement devrait constituer.

A cet égard, ma délégation aimerait se joindre à d'autres représentants, en particulier ceux du Groupe des 21, pour demander instamment à toutes les parties concernées de faire preuve de volonté politique dans nos efforts communs concernant l'élaboration d'un programme global qui puisse être accepté.

Ma délégation partage l'opinion unanime du Groupe des 21 selon laquelle il serait possible d'élaborer un cadre tangible conforme aux propositions contenues dans les documents de travail présentés par le Groupe. Ce serait là un pas dans la bonne direction, si l'on tient compte du fait que ces documents ont été formulés sur la base de résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui concernent les travaux du Comité, en particulier du Document final, du rapport de la Commission du désarmement des Nations Unies et de la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement.

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

Voilà quelques-unes des réflexions dont nous voulions vous faire part au moment où le Comité commence ses travaux de cette session. Naturellement, au cours de la présente session nous développerons nos vues sur ces questions et sur d'autres points de l'ordre du jour du Comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard.

Nous avons épuisé le temps dont nous disposions ce matin. S'il n'y a pas d'objection, je proposerai que nous suspendions maintenant la séance plénière et que nous la reprenions cet après-midi, à 15 heures.

La séance est suspendue à 12 h 55; elle est reprise à 15 heures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux.

La cent cinquante-cinquième séance plénière du Comité du désarmement est reprise. Le Comité entendra les orateurs restants inscrits pour prendre la parole aujourd'hui. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Carasales.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous dire ma satisfaction de vous voir présider les travaux de notre Comité et vous assurer que la délégation de la République argentine entend coopérer avec vous dans la mesure du possible pour vous aider dans votre importante tâche. En même temps j'aimerais adresser mes félicitations à l'Ambassadeur Sani, d'Indonésie, pour la façon efficace et cordiale dont il a présidé nos délibérations jusqu'au commencement de ce mois. Je voudrais aussi adresser la bienvenue aux nouveaux représentants qui prennent place au Comité et leur dire que la délégation de la République argentine leur apportera sa coopération la plus totale. S'il a été agréable de formuler les souhaits qui précèdent, c'est par contre avec tristesse que j'adresserai à la délégation italienne les condoléances de ma délégation à l'occasion du décès du distingué Ambassadeur Cordero di Montezemolo. Je prie la délégation italienne de bien vouloir transmettre l'expression de ces sentiments au Gouvernement italien et à la famille de l'Ambassadeur Montezemolo.

Monsieur le Président, le débat auquel nous assistons actuellement au Comité révèle deux caractéristiques générales qui, j'en suis sûr, n'ont échappé à personne. D'une part, le débat a mis en lumière une réalité qu'il n'est pas possible d'ignorer, à savoir que dans quatre mois la communauté internationale, par le truchement de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, abordera l'examen en profondeur d'un des problèmes fondamentaux de notre temps, le désarmement, et formulera à coup sûr un jugement de valeur sur le travail effectué par l'organe spécialement chargé de parvenir à des résultats concrets dans ce domaine, le Comité du désarmement.

La seconde caractéristique révélée par ce débat est que chacun s'accorde à reconnaître la détérioration du climat politique international actuel et s'empresse de rejeter le blâme sur les uns ou les autres. Accusations et contre-accusations, critiques et répliques, se sont succédé avec une fréquence inhabituelle et ont radicalement modifié le ton des délibérations qui, en principe, devraient porter sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour ou, du moins sur les questions relevant spécifiquement de la compétence du Comité.

(li. Carasales, Argentine)

Certes, aucune des observations que je viens de faire n'est originale. Simplement, elles mettent en relief une réalité que nous ne pouvons ignorer et à laquelle nous devons faire face.

La politisation d'un débat que l'on présumerait technique n'est pas en soi un fait négatif. Le désarmement n'est pas une question susceptible d'être examinée hors du contexte dans lequel se meuvent les protagonistes de l'action internationale, et en premier lieu ceux qui, en raison de leur puissance et de leur influence, y jouent un rôle fondamental. Le désarmement et la sécurité sont les deux plateaux d'une même balance.

La perception qu'a chacun du moment international dans lequel nous vivons tous n'est pas un élément sans intérêt pour notre travail. En tout cas, elle nous dissuade de nous laisser submerger dans l'analyse des thèmes relevant de notre compétence en fermant les yeux sur la réalité qui nous entoure, et que nous devons assumer si nous voulons éviter de nous égarer dans la quête de l'impossible.

Mais si un débat politique a quelquefois son utilité, cette utilité s'évanouit s'il se prolonge dans le temps, s'il absorbe notre énergie et s'il ne cesse d'imprégner nos délibérations. Tous les représentants ou presque ont déjà exposé leur pensée, évalué les circonstances qui dominent la conjoncture internationale dans les diverses régions du monde, et jugé les situations et leurs responsables. Il serait superflu et redondant de poursuivre sur cette voie. Il n'est pas vain d'espérer qu'une fois passée cette étape peut-être nécessaire et même utile, les débats reprendront leur cours normal et nous permettront de tourner réellement notre attention vers ce qui constitue notre défi à court terme : offrir à la deuxième session extraordinaire le maximum qu'il soit possible de tirer des maigres fruits de nos activités des dernières années.

Malheureusement, il nous est impossible d'échapper à cette réalité. L'inventaire des travaux du Comité du désarmement ne nous vaudra certainement pas d'éloges. Cette constatation prend un caractère particulier de gravité dans le domaine du désarmement nucléaire.

L'urgence et la priorité de ce problème ne devraient susciter aucun doute. Si je parle au conditionnel, c'est parce que ma délégation, notamment au sein du Groupe de travail sur le programme global de désarmement, a écouté avec surprise et perplexité, certaines interprétations qui contredisent cette réalité.

Le concept même de "priorité" implique un ordre de préférence et d'importance. Assigner la priorité à une série de questions relatives aux armes nucléaires, à d'autres armes de destruction massive et aux armes classiques, y compris celles qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination; sans établir entre elles un classement hiérarchique, c'est vider de tout contenu le concept de priorité, puisque si la priorité doit être attribuée à toutes ces armes, aucune n'est réellement prioritaire.

Pour appuyer une telle position, il faut analyser en profondeur le Document final. Certes, le Document final, qui est un texte résultant d'un compromis, peut contenir certaines phrases ambiguës, mais on y trouve beaucoup d'autres phrases d'une telle clarté qu'elles ne peuvent être interprétées que d'une seule façon. Pour gagner du temps, je m'abstiendrai de les citer textuellement. D'ailleurs, nous les connaissons tous et feindre de les ignorer serait enfreindre le principe essentiel de toute analyse d'un instrument international, celui de la bonne foi.

(M. Carasales, Argentine)

Mais au-delà des priorités qu'assigne le Document final et de ce que préconisent les résolutions de l'Assemblée générale, textes qui tous font ressortir l'urgence absolue de la cessation de la course aux armements nucléaires, existe une réalité incontestable : l'humanité tout entière est préoccupée, profondément préoccupée, comme le révèle la presse quotidienne, par le risque d'une guerre nucléaire et par l'accroissement en nombre et en pouvoir destructif des dispositifs capables de la déchaîner.

Dès l'ouverture des travaux de l'Assemblée générale extraordinaire se posera le problème capital de savoir ce qu'a fait le Comité du désarmement à propos de cette question, à laquelle sont consacrés les thèmes les plus importants de son ordre du jour. Malheureusement, la réponse ne saurait être plus négative. Le Comité du désarmement n'a rien négocié jusqu'ici en ce qui concerne l'interdiction des essais d'armes nucléaires, et s'est encore bien moins préoccupé du problème plus vaste auquel se réfère le point 2 de son ordre du jour. Le Comité n'a même pas pu établir les instruments réputés les plus efficaces pour mener des négociations, à savoir des groupes de travail.

Il n'est pas possible de se leurrer. C'est là son échec le plus sérieux, qui déterminera tout jugement critique sur son efficacité. Quelle que soit l'importance intrinsèque que peuvent avoir d'autres questions dont s'occupe activement le Comité, aucune dans l'opinion publique comme dans la réalité, n'a plus d'importance que le désarmement nucléaire.

Nous espérons vivement qu'à sa présente session le Comité du désarmement pourra progresser concrètement dans ce domaine. Le Groupe des 21 s'est dépensé sans compter et a présenté des propositions par écrit pour transcrire dans les faits une préoccupation que tous veulent partager. Il n'est pas trop tard pour faire un premier pas. Faisons-le et mettons en marche ce processus de véritables négociations que la communauté internationale réclame et que notre mandat nous impose.

C'est précisément parce que "la prévention de la guerre nucléaire et la réduction des risques de guerre nucléaire sont des questions de la plus haute priorité, que l'Assemblée générale devrait examiner à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement" que l'Assemblée a adopté par consensus sa résolution 36/81 B, dont je viens de citer une partie du préambule.

C'est à la délégation argentine, associée à d'autres pays amis, qu'est revenu le soin de présenter le projet qui est devenu la résolution 36/81 B. Cette résolution - qui reprend d'autre part certaines expressions du document final - reconnaissant "la menace que l'existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements font peser sur la survie même de l'humanité", déclare qu'"écarter la menace d'une guerre mondiale, d'une guerre nucléaire, est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle".

"Consciente de la responsabilité particulière des Etats dotés d'armes nucléaires", l'Assemblée générale, au paragraphe 1 du dispositif de la résolution 36/81 B, "prie instamment tous les Etats dotés d'armes nucléaires de présenter au Secrétaire général, le 30 avril 1982 au plus tard ... leurs vues, propositions et suggestions concrètes visant à assurer la prévention d'une guerre nucléaire".

Au paragraphe 2 du dispositif de la même résolution, l'Assemblée adresse une invitation identique à tous les autres Etats Membres qui désirent faire de même, car tous "ont la responsabilité commune de préserver les générations futures du fléau



(M. Carasales, Argentine)

d'une nouvelle guerre mondiale"; toutefois, précisément parce qu'ils sont les détenteurs des arsenaux utilisables à cette fin, ce sont les pays nucléaires qui doivent les premiers présenter leurs suggestions et leurs propositions en vue d'empêcher la guerre nucléaire.

Le 30 avril 1982 n'est pas loin. Nous espérons fermement que les Etats nucléaires ne resteront pas sourds à l'appel que leur a adressé l'Assemblée générale et feront en sorte que la question la plus cruciale de l'époque puisse être discutée à la session extraordinaire de l'Assemblée - comme elle le sera inévitablement - et fasse l'objet d'initiatives sérieuses, viables et réellement significatives. D'autres déceptions ne pourraient être acceptées passivement.

Les résolutions 36/97 C et 36/99 de l'Assemblée générale, également adoptées par consensus, confient au Comité du désarmement de nouvelles responsabilités en matière de prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Bien qu'il y ait des priorités déjà établies et qui doivent être respectées - et auxquelles je me suis référé précédemment - le Comité du désarmement doit se saisir sans hésitation d'une nouvelle question dont l'importance est indéniable. Sans doute sera-t-il nécessaire en premier lieu de procéder à un débat pour débroussailler le chemin à parcourir, identifier les questions principales en jeu et identifier les procédures à employer, mais il est évident que l'objectif déterminant doit être la création d'un groupe de travail dans des conditions appropriées. Si la fonction du Comité est de négocier, toute question inscrite à son ordre du jour doit être considérée comme devant faire l'objet de négociations le moment venu; et pas seulement de discussions sans fin, et cette remarque vaut pour chacun des points de l'ordre du jour. L'acceptation d'un nouveau thème concernant l'espace extra-atmosphérique doit le moment venu, sans précipitation mais aussi sans retard, entraîner la mise en marche du mécanisme approprié pour entreprendre des négociations, c'est-à-dire la création d'un groupe de travail.

Nous ne sommes plus guère qu'à deux mois de la clôture de la première partie de la session du Comité. Nous n'avons manifestement plus beaucoup de temps pour soumettre quoi que ce soit de concret à l'examen de la deuxième session extraordinaire. Le moins que l'on puisse présenter est un Programme global de désarmement suffisamment élaboré et vraiment significatif. Heureusement, le Groupe de travail spécial y travaille depuis le début de janvier sous la direction experte de l'Ambassadeur Garcia Robles. Des progrès ont été réalisés, mais il reste beaucoup à faire. Nous devrions concentrer nos efforts sur cette question, car le terme de nos travaux est fixé inexorablement. Si nécessaire, le Groupe de travail ou ses groupes de contact devront disposer d'un délai additionnel pour procéder à leurs réunions. Bien que d'une façon générale on puisse discuter l'opportunité qu'il y a à ce que tous les groupes de travail aient exactement les mêmes heures de travail, quel que soit l'état de leurs délibérations, il ne fait pour moi aucun doute que le Groupe de travail sur un programme global de désarmement mérite une attention particulière.

Le moment venu il faudra revenir à l'examen des méthodes de fonctionnement du Comité. L'Ambassadeur Fein, des Pays-Bas - dont je regrette beaucoup le départ du Comité, - a présenté le 2 février dernier des observations fort intéressantes sur ce thème. Je tiens à indiquer mon accord avec l'une d'elles, à savoir que le Comité devrait disposer de ressources adéquates pour assurer la distribution rapide des comptes rendus sténographiques des séances plénières.

Débat est synonyme de dialogue, et pour que le dialogue ait un sens, chaque interlocuteur doit pouvoir réfléchir sans retard sur ce qu'ont dit les autres.

(II. Carasales, Argentine)

La distribution des textes de discours par chaque orateur ne remplace pas la publication presque immédiate des comptes rendus sténographiques complets, notamment parce que tous ne distribuent pas leurs discours ou que cette distribution ne concerne que les textes préparés à l'avance, ou encore, ce qui est fréquent, ne concerne que les discours prononcés dans une langue généralement connue.

En principe, la Première Commission de l'Assemblée générale reçoit les comptes rendus de ses séances dans un délai de 24 heures. Il n'est pas excessif d'en demander autant pour le Comité du désarmement.

L'amélioration des méthodes de travail du Comité est un exercice permanent. La procédure ne remplace pas le fond, mais en facilite l'étude.

Le Comité a beaucoup à faire et doit le faire vite. Un moyen efficace de contribuer à cette tâche est d'alléger les discours; je laisserai donc de côté les autres questions, pour y revenir à d'autres séances.

Pour le moment, j'exprimerai simplement l'espoir que la présente session fournisse un apport réel à la cause du désarmement et aux travaux de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question majeure et capitale. C'est toujours dans cet esprit qu'oeuvrera la délégation de la République argentine.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard. Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, Mme Thorsson.

Mme THORSSON (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je m'excuse de prendre la parole pour la seconde fois à ce stade précoce de la session et je serai très brève. Mon intervention d'aujourd'hui est motivée par ce qu'a dit le distingué directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, M. Rostow, au sujet de la question d'un traité d'interdiction complète des essais dans la déclaration qu'il a faite au nom de la délégation des Etats-Unis, il y a une semaine. Compte tenu des vœux d'une majorité écrasante des membres du Comité du désarmement, qui demandent que le Comité constitue enfin, comme il aurait dû le faire depuis longtemps, un groupe de travail chargé de cette question, qui occupe le rang de priorité le plus élevé dans son ordre du jour, je voudrais passer en revue la partie de la déclaration de M. Rostow qui porte sur l'interdiction complète des essais.

En 1977-1978, on nous a donné à entendre que la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais pourrait être imminente. Les trois Etats dotés d'armes nucléaires qui avaient engagé des négociations sur cette question pendant l'été 1977, ont tous voté, à l'automne de la même année, en faveur de la résolution de l'Assemblée générale qui établissait certains calendriers pour cette réalisation. On peut donc aisément comprendre le sentiment de déception, voire d'amertume, qu'éprouvent nombre de ceux ici présents en voyant qu'après plus de quatre années, il n'a même pas été possible de créer un groupe de travail sur cette question. Le fait que les négociations préliminaires trilatérales soient restées au point mort pendant plus d'un an et demi ajoute encore à notre déception. Le droit de veto découlant de la règle du consensus établie au Comité du désarmement joue in absurdum lorsqu'il sert à bloquer les décisions de procédure concernant la création d'organes subsidiaires chargés d'examiner des points de notre ordre du jour.

(Mme Thorsson, Suède)

Je voudrais maintenant concentrer mon attention sur ce qu'a dit M. Rostow à ce sujet dans sa déclaration d'il y a une semaine. Certes, il a affirmé la position de principe des Etats-Unis, selon laquelle l'opportunité ultime d'une interdiction des essais n'avait pas été mise en doute, mais l'unanimité avait manqué au sujet des questions d'approche et de calendrier.

Cependant, il a prononcé ensuite les paroles suivantes, qui me semblent tout à fait surprenantes : "Les limitations imposées aux essais doivent nécessairement être examinées dans le contexte du large éventail des questions nucléaires". Cette déclaration signifie-t-elle que la position des Etats-Unis consiste à refuser d'entreprendre des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais, si ce n'est dans le contexte du désarmement nucléaire et en tant que corollaire de celui-ci ? Dans l'affirmative, la proposition des Etats-Unis aurait-elle pour objet de fusionner les points 1 et 2 en un seul point, dans l'ordre du jour du Comité pour 1982 ? Je suis heureuse de noter que cette proposition a été retirée; pour sa part, la Suède s'y serait déclarée fermement opposée. Devant l'opposition prolongée des Etats-Unis à la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un traité d'interdiction complète des essais et compte tenu de la phrase que je viens de citer, on peut aisément prévoir ce qui serait arrivé si le Comité du désarmement avait adopté la proposition des Etats-Unis. La question de l'interdiction complète des essais se serait enlisée dans le marais des problèmes particulièrement complexes relatifs aux armes nucléaires et n'aurait pas refait surface avant que nous n'ayons atteint le millénaire du désarmement nucléaire complet.

Certes, M. Rostow ajoute ensuite qu'"une interdiction complète des essais nucléaires demeure un élément dans la gamme complète des objectifs à long terme des Etats-Unis en matière de limitation des armements". Je note les mots "à long terme", car les Etats-Unis se sont associés aux nombreuses décisions visant à donner la plus haute priorité à un traité d'interdiction complète des essais dans l'ordre du jour du Comité. En outre, on voit mal comment on peut concilier le fait de mettre dans un même sac le traité d'interdiction complète des essais et le "large éventail des questions nucléaires" avec les engagements ayant force juridique obligatoire pris par les Etats-Unis à l'égard d'un tel traité, qui ressortent par exemple du deuxième alinéa du préambule du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, lequel est ainsi conçu :

"Cherchant à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais, déterminés à poursuivre les négociations à cette fin ..."

On peut également citer le dixième alinéa du préambule du Traité sur la non prolifération des armes nucléaires de 1968, qui est ainsi conçu :

"Rappelant que les Parties au Traité de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau ont, dans le Préambule dudit Traité, exprimé leur détermination de chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais et de poursuivre les négociations à cette fin ..."

(Mme Thorsson, Suède)

Rien, dans ces textes ayant force juridique obligatoire, qui ont été signés et ratifiés par les Etats-Unis, ne lie le traité d'interdiction complète des essais au "large éventail des questions nucléaires". Au contraire, il y est explicitement indiqué qu'il convient de rechercher la conclusion d'un tel traité en ne prenant en considération que ses mérites intrinsèques. Les Etats-Unis n'ont pas abrogé ces alinéas du préambule et n'ont pas annoncé qu'ils avaient l'intention de leur donner une nouvelle interprétation moins contraignante; par conséquent, à mon avis, ils sont engagés en faveur de négociations multilatérales sur un traité d'interdiction complète des essais, compte tenu des seuls mérites intrinsèques de celui-ci.

Permettez-moi de noter avec quelque surprise que M. Rostow, dans sa déclaration, m'a aucunement tenu compte de l'aspect "non prolifération" du traité d'interdiction complète des essais. J'aurais cru que le risque de prolifération nucléaire était l'une des principales préoccupations dans ce domaine.

En outre, l'un des arguments avancés dans le passé contre la création au Comité d'un groupe de travail sur un traité d'interdiction complète des essais était l'inutilité et la difficulté de procéder à des négociations multilatérales parallèlement aux négociations préparatoires trilatérales. Cet argument est maintenant sans valeur, puisque les négociations trilatérales sont au point mort depuis un an et demi, comme je l'ai indiqué précédemment. En fait, le Comité du désarmement se trouve dans une situation absolument inacceptable : le point de son ordre du jour qui présente la plus haute priorité ne fait l'objet d'aucune négociation où que ce soit, et cela depuis assez longtemps déjà.

Deux membres du Comité du désarmement ont paralysé les efforts accomplis par cet organe composé de 40 nations pour remplir les obligations qui lui incombent en vertu de son mandat et de son ordre du jour. Ils défient une opinion publique mondiale sans cesse plus puissante en refusant obstinément de répondre à la plus raisonnable de toutes les exigences, qui voudrait que cet organisme soit à la hauteur de ses devoirs et de ses engagements.

Je crois, Monsieur le Président, que pour la plupart des gouvernements représentés dans cette salle, la situation actuelle est totalement inacceptable.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie. Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est close. La Pologne a demandé la parole; je la donne donc à l'Ambassadeur Sujka.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais faire une très brève déclaration en ma qualité de coordinateur du groupe de pays socialistes. Comme je l'ai annoncé au cours de notre dernière réunion officieuse, ma délégation est en train de préparer un document de travail contenant quelques considérations au sujet de l'organisation des travaux du Comité du désarmement au cours de la présente session, et je voudrais faire consigner au compte rendu que le groupe de pays socialistes sera très bientôt en mesure de remettre ce document au secrétariat.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Dans la négative, je me propose maintenant de lever la séance plénière et de convoquer dans cinq minutes une réunion officieuse du Comité en vue de poursuivre notre examen des questions d'organisation qui sont encore pendantes.

La prochaine séance plénière du Comité aura lieu le jeudi 18 février, à 10 h30.

La séance est levée à 15 h 50.